

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-
ture & autres Remarques curieuses.*

NOVEMBRE 1732.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible : pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separez, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même debite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, Litteraires, & entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 19. vol. : Bibliothèque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 12. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux, & la lecture en est également instructive & amusante. Ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separez. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un Volume tous les trois mois.

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou , Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Novembre 1732.

A R T I C L E I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

Suite & fin du précis de l'Histoire ou Panégyrique de Ferdinand le Catholique, dont le commencement est inseré dans le Journal du mois passé.

.... Mais comme c'est ici l'endroit épineux pour l'éloge de Ferdinand , Gracien prend à tâche de le justifier, en proposant les choses dans un tour séduisant, & en y répondant d'une maniere propre à faire illusion. " Il y a de la contradiction, dit notre Auteur, que les étrangers lui imputent tout mal, " (à Ferdinand) & que les Espagnols lui refusent " tout bien; que les premiers le surchargent de mauvais procédés , & que les seconds lui disputent, " lui ôrent tous les succès. „ Ces deux propositions generales, *imputer tout mal, & refuser tout bien*, à un Prince digne en effet de très-grandes loüanges, sont des ressources de l'art oratoire, qui outre quel-

quelquefois les choses, afin que l'on n'en croie rien du tout, ou que l'on n'en croie à peine la moindre partie : c'est encore une figure de Rhétorique, de mettre dans la bouche d'autrui ce qu'il ne pense, ni ne dit, pour éviter de dire soi-même au juste ce qui est. Ramenons les choses à leur valeur naturelle. De l'aveu propre de Ferdinand, les plaintes des étrangers sur son compte étoient communément bien fondées ; il avoit trompé plus de dix fois le seul Roi de France : combien de fois avoit il trompé les autres antagonistes ? Nous ne les compterons point d'un ton affirmatif ; parce qu'il n'en a pas fait lui-même sa confession. Ferdinand étoit seul son conseil, ainsi que Louis XI. étoit le sien, il ne sortoit de son Cabinet que de la poudre souf-
de, c'est-à-dire, que des coups imprévûs, & auxquels on n'avoit pas lieu de s'attendre. Maintenant, les Espagnols avoient-ils tort de ne pas attribuer à Ferdinand seul tous les succès ? Ferdinand projettoit ; mais Gonzalez de Cordoue exécutoit : la gloire du dessein, lorsqu'il étoit équitable, étoit dûe au Monarque, & celle de l'exécution revenoit au Général de ses Armées. Après tout, ce n'est point une histoire qu'écrit Gracien, c'est un éloge qu'il fait, & un éloge enfin d'un très grand Roi.

Cette Apologie de Ferdinand, nôtre Auteur la termine par une question, sçavoir, si le Prince „ doit être en personne, ou bien par son habi-
„ lité communiquée à ses Généraux, dans toutes
„ les actions militaires. Entre les deux extrémités,
„ dit il, Ferdinand suivit un milieu : il n'étoit ni
„ comme Adrien, toujours en mouvement, ni com-
„ me Galien, toujours en repos. „ Il ne fixa pas même
sa Cour dans aucune Ville d'Espagne, ayant sur ce point sa politique particulière. Le Panégyriste montre d'une manière indirecte, qu'il n'est pas tout-à-fait

du sentiment de son héros à cet égard. "Cepen-
dant nous ne connoissons point de grande Mo-
narchie, dit-il, qui n'ait pas eu sa ville capitale, "
comme le centre de l'autorité souveraine. " Les
preuves naturelles de ce qu'il avance, sont les cita-
tions des Empires, & les descriptions courtes de
leurs capitales que chaque Prince illustroit à l'envi,
ainsi que la montre & l'abregé de sa Puissance.

Troisièmement, Ferdinand travailla toujours à de
nouveaux moyens d'agrandir sa Monarchie. " Un "
Roi doit ignorer le loisir, & passer sans cesse d'une "
occupation à une autre, toujours utile. . . . La pa- "
resse dans un Prince est un vice au dessus de tous "
les autres. . . . Plusieurs ont été de grands Rois, "
moins par leurs grandes qualités, que par leur at-
tention, par leur présence continuelle à tout. . . . "
Ferdinand regna quarante années, dont il n'y en "
eut pas une seule de vuide, pas une seule de "
perdue.

" La nature sage attend chaque année un fruit "
de ses plantes, la renommée en attend plus de "
ses héros. . . . Un figuier stérile occupe vaine- "
ment le terrain; & un Prince oisif, le trône: il "
ne sert que d'obstacle à un autre, dont le bras "
fécond en lauriers rempliroit de gloire le Royau- "
me. . . . Alcide attachoit tous les ans un trophée "
au portail du temple de la Renommée; tantôt "
c'étoit un lion, tantôt une hydre, &c. Ferdinand "
le Catholique par ses belles actions, en plus grand "
nombre que ses jours, fut l'Hercule véritable. Il "
gagnoit chaque année un Royaume: Il eut celui "
d'Aragon par héritage, celui de Castille par dot, "
par sa valeur celui de Grenade, les Indes par "
son bonheur, Naples par industrie, la Navarre "
par Religion; & le tout par sa grande capaci- "
té. . . . Pendant les quarante années qu'il "

„ regna , il fit plus que quarante Rois ensemble.

Combien de choses à rabattre dans ce magnifique récit ! Le Panégyrique , il est vrai , peut recevoir quelques traits de ressemblance avec le poëme ; mais cette ressemblance ne doit jamais aller jusqu'à la fiction. Le zèle de nôtre Balthazar pour sa patrie & pour son héros , lui a fermé les yeux sur deux articles ; qui sont d'attribuer à l'industrie , la prise de Naples ; & à la Religion , la possession de la Navarre : l'une fut une supercherie indigne , & l'autre une usurpation criante. Quant à Naples : dans le tems que sur la parole de Ferdinand l'on négocioit pour regler les limites d'Italie entre les François & les Espagnols , ceux-ci attaquent brusquement les premiers , les repoussent étonnés , & les chassent d'Italie. C'est le grand Capitaine qui fut l'instrument de cette expédition , qu'il plaît à Gracien de nommer industrie. C'est ainsi que selon le même , *Ferdinand attaquant les François : il les vainquit toujours*. Quant à la Navarre : Ferdinand avoit suscité une guerre à la France par Henri VIII. Roi de la Grande Bretagne : tandis que celui-ci embarrassoit le Roi Très-Chrétien , Ferdinand le Catholique se rendoit maître par une surprise du Royaume de Navarre. Toute l'Europe sçait que Ferdinand tâcha de justifier son usurpation par une Bulle du Pape : néanmoins jamais usurpation ne fut plus réelle : les Historiens même Espagnols ont desespéré enfin de persuader que l'invasion de la Navarre fût légitime.

Gracien traite maintenant à fonds une matiere importante , qui n'avoit été que comme effleurée : c'est de sçavoir si le Prince doit ou non commander en Chef ses armées. De fortes raisons & des exemples considérables favorisent l'une & l'autre conduite.

Tous les Princes entreprenans , & qui ont fait de
grandes

grandes choses, ont paru en personne dans les entreprises. Alexandre le Grand en dix années, réduisit la Grèce, asservit la Perse, dompta la Scythie, ravagea l'Inde, conquît l'Orient, remplit de terreur l'Univers, & de son nom la posterité... Jules Cesar obtint cinq triomphes... Annibal à vingt ans força Sagunte, vainquit cinq Generaux & trois Consuls Romains, & à la bataille de Cannes quarrevingt-dix Senateurs... Auguste termina heureusement cinq guerres civiles, réduisit douze Nations barbares... Charlemagne établit la Tétrarchie, & seignit de trois couronnes, ses cheveux blancs... Mahomet conquît deux Empires & douze Royaumes, &c. Dom Jayme le Conquérant donna & gagna trente batailles en rase campagne... Othon I. fit la guerre pendant trente années, triompha des Princes d'Allemagne, de Boheme, &c. Tamerlan appelé la terreur du monde, ravagea toute l'Asie, désola en trois ans l'Albanie, l'Iberie, la Perse, la Melopotamie, l'Egypte; & c'est ainsi, reprend Gracien, que tous les Princes héros, tous ceux qui se sont distingués, ont commandé leurs armées en personne. Et c'étoit un proverbe de politique parmi les premiers Ottomans, ces belliqueux renommés, que la victoire n'étoit point complete, où le grand Seigneur ne se trouvoit pas. . . . " Les regards " d'un Roi sur ses soldats sont des recompenses, " & la présence vaut une seconde armée. . . . " Sardanapale perdit sa Monarchie opulente en rel- " tant avec ses femmes à filer dans ses infâmes " appartemens... Galien, plutôt que de perdre une " fleur dans ses jardins, se laisse enlever vingt Pro- " vinces, & souffre que trente tyrans se soulèvent. . . . " Roderic se perd dans les délices d'une paix. . . . " Le negligent Constantin attend dans son Palais " l'ennemi, & l'ennemi qu'il ne veut pas aller cher. "

cher,

» cher, vient le chercher à Constantinople. . . .
 » Le repos qui n'est point le fruit de l'action ne-
 » cessaire, ne fut jamais un véritable repos. »
 Gracien conclut pour le premier sentiment, à ce
 que le Prince soit à la tête de ses armées. » Les
 » deux Loüis, dit-il, l'un de Pologne & l'au-
 » tre de Hongrie, ont fait aux Princes un
 » grand tort, auquel Dom Sebastien de Por-
 » tugal a mis le comble par sa fin tragique: leur
 » imprudence a rendu trop sages d'autres Princes.
 » Ce qu'ils perdirent par un excès d'audace, fait
 » que bien d'autres le perdront par un excès de
 » crainte. »

Nous abrégeons pour venir au sentiment opposé.
 » La fonction d'un Roi, dit Gracien, est d'or-
 » donner, & non point d'exécuter. Sa sphère est le
 » dais, & non point la tente. Il est la tête; & le
 » moindre reptile pour conserver la sienne, expose
 » pièce à pièce tout son corps. Qui est-ce qui ap-
 » prouvera qu'un Prince expose sa vie, son Royau-
 » me, sa gloire à un caprice du sort, après tant
 » d'exemples & anciens & récents que nous avons
 » sur cet article? Un Valerien Empereur sert d'es-
 » cabau des pieds au barbare Sapore; un Bajazet
 » prisonnier de Tamerlan est mis dans une cage
 » d'or; punition dûe à sa fierté. Un Ladislas mal-
 » heureux, jouët de la fortune, malconseillé des
 » siens, est haché en morceaux par les cimenterres
 » des Janissaires. C'est à la bataille de Varnes que
 » ce grand Roi de Pologne fut tué, après avoir
 » remporté des avantages considérables sur Amurat.
 » Toute l'Europe regretta ce Prince plein de cou-
 » rage, de Religion, de piété, & si digne d'un
 » meilleur sort. . . . Almanzor conquît l'Espagne par
 » ses Capitaines. . . . Charlequin remporta plus de
 » victoires absent que présent, &c. » Enfin les qua-
 lités

lités du Souverain, le caractère de ses Sujets, la situation de son Etat, les circonstances, l'occasion, la nécessité, sont les décisions sur les deux points proposés.

Gracien met fin à ce troisième Article par une maxime, qui est de la dernière conséquence pour les Princes. " Un seul homme, dit-il, ne suffit " pas au grand emploi de régner : il le partage " entre ses Ministres, qui sont comme autant de Rois " après lui. Qu'importe donc que le Souverain soit " parfait en lui-même, si les substituts le décrédit. " tent... Si Ferdinand ne présidoit pas à tout en " personne, il y présidoit par sa direction confiée à " de fameux Capitaines, à de prudens Vicerois, à " de sages Ambassadeurs, formés de sa main. Ste. " non II. de Suede étoit un Roi illustre ; mais ses " indignes Vicerois en firent un Prince obscur... " Charles d'Anjou étoit un Prince aimable par ses " qualités personnelles, mais si odieux par l'iniquité " de ses Ministres, que le Royaume de Sicile lui " fut enlevé dans une soirée bien mémorable. . . " Tout le mal ou tout le bien retombe sur la tête " de l'Etat. Il s'est trouvé des Rois en quelque " sorte subordonnés, qui n'avoient de leur chef " aucun mérite, & qui par celui de leurs Ministres " très-habiles ont été élevés en honneur : au con- " traire, il s'en est vu d'éminens en mérite, & " malheureux par les Ministres de leur puissance. " ce.... Il est triste que la haute réputation du " grand Charles d'Espagne tombe, non par sa fau- " te, il ne manqua en rien de son côté, mais par " la cupidité de ses Ministres avides. „ Il s'agit de la levée du siège de Metz que notre Panégyriste rejette sur l'avarice des Ministres de Charle- quint, &c.

Quatrième & dernier Article. " La Monarchie " étant

„ étant fondée, assurée, agrandie , Ferdinand fut
 „ attentif à la perfectionner en toute maniere , à
 „ l'orner , à l'embellir , à lui donner toutes les for-
 „ mes du gouvernement le mieux policé. „

Tout ce que les Rois ensemble firent successive-
 ment pour la République Romaine , Ferdinand seul
 le fit pour la Monarchie d'Espagne. Romulus fonda
 la première , mais le tems de la perfectionner lui
 manqua. Numa introduisit la Religion (quoique
 fautive) comme la base de tout gouvernement. Tul-
 lus Hostilius donna une forme à la milice , ajoû-
 tant la discipline à la valeur. Ancus embellit la ville
 d'édifices , fonda des colonies , &c. Priscus illustra
 la Majesté Royale , & la dignité des Magistrats par
 des distinctions marquées. Servius établit des re-
 venus de la République , des impôts , des octrois.
 Ces droits modérés , dit nôtre Auteur , sont com-
 me les nerfs de l'Etat , & excessifs , ils en sont la
 ruine , &c.

Ferdinand rendit sa Monarchie plus religieuse ,
 en la purgeant de l'Hérésie & de l'Idolatrie : il la
 rendit guerrière , en commettant le grand courage
 des Espagnols avec les nations étrangères , &c. Il la
 rendit plus majestueuse , en relevant l'autorité
 Royale , auparavant méprisée. Il la rendit riche ,
 non point par des tributs , mais par ses flottes , in-
 rarissables sources d'or , d'argent , de perles , de tou-
 tes sortes de richesses qui viennent chaque année
 des Indes : il la rendit sçavante , en y attirant des
 hommes habiles dans les lettres divines & dans les
 lettres humaines , enfin il la rendit heureuse en tout
 genre de bien , honnête , utile & agréable. Aussi
 reprend nôtre Auteur , c'étoit avec beaucoup de
 raison que le prudent Philippe , pour honorer le
 portrait de Ferdinand , y ajoutoit toujours ces
 paroles : *c'est à lui que nous devons tout.*

Au reste Ferdinand ne travailla pas tellement à perfectionner en tout la Monarchie, qu'il ne travaillât aussi à la perfection personnelle, & à se corriger de ses défauts. " Ferdinand avoit coutume " de se déposer de sa dignité de Roi, pour prendre le personnage d'un Juge sévère à son égard. " Mais s'il est difficile à tout Particulier de se connoître ; combien ne l'est-il point à un Roi ? Se connoître par soi-même, c'est ce que l'amour propre ne lui permet point : Se connoître par les avis des autres, c'est à quoi leur adulation est un obstacle insurmontable. . . . Quelle ressource donc ? De quelques personnes simples & vraies, plusieurs Princes très sages en ont fait des oracles de vérité pour eux. . . . Ces gens-là rapportent avec naïveté, ce que l'on a dit en leur présence sans discrétion. Ferdinand employoit ce moyen, préféramment à tous les autres, bien qu'il ne les négligeât pas non plus. „

Ferdinand mourut à la soixante & sixième année de son âge précieux, & à la quarantième de son heureux regne. Grand bonheur pour une Monarchie, que ses Rois, quand ils sont des héros, terminent âgés leur carrière. . . . " Ferdinand vécut peu par rapport à la félicité des Espagnols, & vivra éternellement par leurs regrets. . . . Les Rois ne meurent point ; la renommée n'admet pas de milieu pour eux, & donne toujours dans l'une ou dans l'autre extrémité ; elle les fait connoître à la postérité, ou comme très bons, ou comme très-mauvais, tels qu'ils furent. Les uns ont été des prodiges de vertus, les autres des monstres d'horreur, &c. „

Un contraste & un parallèle terminent le Panégyrique de Ferdinand : l'un est un portrait en raccourci des Princes, dont la mémoire sera éternelle.

lement en abomination pour leurs vices ; l'autre est un portrait en raccourci des Princes, dont la mémoire sera éternellement en veneration pour leurs vertus : dans le Roi Catholique nul trait de ressemblance avec les premiers, & tous les traits de ressemblance avec les derniers.

A l'égard de la conclusion de l'ouvrage ; c'est un éloge de la Maison d'Autriche ; ainsi qu'un Ecrivain François feroit celui de la Maison de Bourbon dans un Panégyrique de Louis XV.

II. On voit dans un troisième Volume in folio qui vient de paroître de l'Histoire de la Ville & Pais de Liege par le Pere Theodose Boüille, Carme chaussé, le Regne des Evêques & Princes de cette Ville depuis Ernest de Baviere quatre-vingt-neuvième Evêque, jusques & comprises les premieres années de celui de George-Louis de Bergue qui occupe actuellement ce Siège. Quoique ce Tome ne renferme l'histoire complete que de quatre Evêques ; sçavoir, d'Ernest, Ferdinand, Maximilien-Henri, & Joseph-Clement, Princes de la Maison de Baviere, il ne laisse pas de surpasser d'environ 60. pages de matiere chacun des deux précédens ; on y découvre, (& c'est ce qui paroît de plus remarquable dans ce volume) les changemens arrivés dans le Gouvernement de Liege pendant les Episcopats de Ferdinand & de Maximilien-Henri, la description des maux que ce Pais a soufferts durant la guerre où il fut engagé l'an 1688., & celle de ces derniers tems ; ce qui induit le Pere Boüille à en rapporter les circonstances les plus mémorables, & de parler en abrégé de la prise des Villes du Pais-Bas & de Liege, & des Batailles qui s'y sont données. Dans un Avertissement qu'il met à la tête de cette troisième partie de son Histoire, voici ce qu'il dit : " Je m'étois proposé de la finir à MAXIMILIEN-

HENRI ;

des Princes &c. Novemb. 1732. 315

HENRI, mais quelques personnes de considération m'ayant représenté que le Public souhaitoit que je la continuasse jusqu'à la mort du Serenissime Prince JOSEPH - CLEMENT, j'ai cû que je devois les satisfaire, au moins en partie, en lui donnant une ample Chronique, qui renferme les principaux événemens du Gouvernement de ces deux Princes: Je laisse à d'autres le soin d'en approfondir les causes, les circonstances & les suites, ayant pris pour modele la méthode d'un fameux Auteur * de l'Histoire de France, laquelle m'a paru la plus convenable, pour donner au Public une information suffisante, sans offenser personne. „

Au mois de Janvier de la presente année, page 3. & suivantes, nous avons donné le précis des deux premiers Tomes de ce Livre, mais sur tout du second; c'étoit alors comme un engagement pour nous de ne pas passer sous silence ce qui se présenteroit dans la suite sur la matiere qu'il traite. On trouve l'ouvrage entier chez Guillaume Barnabé Libraire à Liege qui l'a imprimé.

III. Les Tomes III. & IV. des *Memoires & Aventures secretes & curieuses d'un Voyage au Levant*, par Mr. de Saumery, viennent aussi de paroître: On a vû ailleurs † ce qui fait le contenu du premier & du second volume de cet ouvrage. Dans ceux-ci l'Auteur parle premierement du Siege de la Morée, de la prise de Belgrade, de la paix de Passarowitz, de l'Ambassade du Comte de Virmond, de celle

* C'est le Pere Daniel Jesuite dans la vie de Louis XIV.

† Voyez le Journal de Mars dernier, pag. 163. & suiv.

celle de Mehemet Effendi en France , des séditions, des incendies, des intrigues de la Porte Ottomane, & generalement de tout ce qui est arrivé de plus considerable à Constantinople depuis 1714. jusqu'en 1723. On y voit plusieurs événemens extraordinaires, un nombre de remarques curieuses accompagnées d'Histoires arrivées à beaucoup de personnes, avec des reflexions ; Mr. de Saumery fait aussi entrer dans ce Tome III. ses propres aventures, celles du Paladin Caldéen, d'un Noble Venitien, & d'un François Renegar ; la sédition de l'Isle de Chio, &c. Il rapporte dans le quatrième son départ de Constantinople jusqu'à son arrivée à Paris, la description de Tenedos, de Smirne de Malte, du Mont-Etna, de Messine & de son Phare, de Livourne, de Pise, Florence, Genes, Turin, Geneve & Lion ; on y trouve plusieurs aventures de différentes personnes, avec leur caractère, la description d'un combat naval avec un Cosaire Algérien, & celle d'un Phenomene extraordinaire arrivé dans l'Archipel proche de l'Isle de Santorini.

Mr. de Saumery dans une Préface qu'il met à la tête de son troisième volume se récrie beaucoup contre certaines personnes qui ont critiqué sans aucun menagement les deux premiers. Après une induction assez juste. " Les critiques, dit-il, qui ont
 „ attaqué mon ouvrage, se sont trouvés de deux
 „ especes, les uns inconnus, qui afin de passer pour
 „ sçavans dans l'esprit de la populace, ont déchiré
 „ ma personne & mon Livre d'une maniere lourde,
 „ crainte de s'attirer de judicieux reproches : Ces
 „ personnes n'ont garde de se faire connoître à un
 „ Auteur ; elles sentent trop leur foiblesse pour lui
 „ envoyer leurs remarques par écrit, c'est assez
 „ pour elles de vouloir en imposer au vulgaire.
 „ Deux autres critiques plus hardis ont paru
 „ ouverte :

Ouvertement sur la scène , l'un dans une phrase «
périodique traite ce *voyage du Levant* de ba- «
gatelles enjolivées pour divertir le peuple ; mais «
que peux-je répondre à une censure qui circon- «
stancie si bien les défauts de mon Livre ? Rien , «
si ce n'est qu'il vaut mieux divertir le Public avec «
des bagatelles , que de déchirer comme il fait , & «
de calomnier son prochain. Le second , fait le dé- «
tail des fautes de mon ouvrage ; il en turlupine de «
le François , le stile , le titre ; il doute des faits «
historiques , il relève même jusques aux fautes «
d'impression. Ce critique est cependant le plus «
sçavant de tous les hommes ; car il s'est érigé «
en censeur de tous les Ecrivains. Encore si la pré- «
somption qu'il a , continuë notre Auteur , de «
vouloir se rendre l'arbitre de tous les Livres , étoit «
dégagée de partialité , on s'y soumettroit avec «
plaisir ; mais comme il est absolument impossi- «
ble à un superbe d'être sans envie , on doit sup- «
poser que cet illustre Docteur ne pese pas tou- «
jours ses remarques dans la balance de l'équité. «

Mr. de Saumery déduit ensuite les défauts ordi-
naires de son critique , & finit sa Préface par ces
termes : « Je souhaite que ces deux derniers To- «
mes aient l'approbation du Public ; quoique le «
stile en soit gai , il n'est pas à beaucoup près si «
hardi que celui des deux premiers. J'espère que «
les Dames n'auront pas sujet d'en être mécon- «
tentes , & que les gens scrupuleux n'auront au- «
cune plainte à me faire , &c.

IV. Mrs. de l'Academie Royale des Sciences à
Paris proposent pour le prix d'Astronomie Physique
de 1734. le même sujet qui avoit été proposé
pour 1732. parce que les compositions qui lui
ont été adressées sur la matiere , & qu'ils louent
d'ailleurs , n'avoient rien d'assez précis , ni d'assez
clair

clair sur l'objet, pour que le prix dût être ajugé à aucune. Le sujet est : *Quelle est la cause Physique de l'inclinaison des orbites, des planetes, par rapport au plan de l'Equateur de la révolution du Soleil autour de son axe ; & d'où vient que les inclinaisons de ces orbites sont differentes entre elles ?* Le prix sera cette fois de 5000. livres, suivant les dispositions du Fondateur feu Mr. Roüillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris. Les compositions déjà venues concourront, soit que les Auteurs les retouchent, ou les renvoient telles que l'on vient de dire qu'elles sont. On en recevra jusqu'au premier Septembre 1733., & l'on proclamera la piece qui aura remporté le prix dans l'Assemblée publique d'après Pâques. 1734.

V. Les six Sonnettes du Sr. Dugeant, dont nous parlâmes le mois passé, page 239. paroissent déjà sous le nom de Mr. le Comte de Baviere, à qui ils sont dédiés : Le prix qu'on avoit annoncé d'abord à six livres, a été réduit par l'Auteur à 4. livres 5. sols, pour leur procurer du débit. On grave actuellement le second œuvre de Sonnettes à violon seul, ou Flute-traversiere ; ceux qui les souhaitent, pourront s'adresser, comme nous l'avons déjà dit, chez le Sr. Montaigu, en Chapliruë à Metz.

VI. Le Sr. de Hautecampagne Fontenier au service de S. A. R. le Duc de Lorraine, nous a envoyé une justification dans les formes de ce qu'il a fait en Fontaines & Jets-d'eau au Château de Commercy : C'est un Placet par lui adressé à Madame Royale, & decreté par cette Princesse, suivi de deux Lettres l'une de Mr. Baudré Chanoine de Commercy & Aumônier de Son Altesse Royale, & l'autre de Mr. Hayzelin, Lieutenant-General audit Commercy ; le tout collationné & attesté par un Notaire Apostolique, & contrôlé à Luneville le 15.

Septembre

des Princes &c. Novemb. 1732. 319

Septembre dernier : Ces pièces, par conséquent, servent de preuve au Sr. Hautecampagne de ce que nous avons dit de lui dans notre Journal de Mai de la présente année, & le purgent de ce que ses ennemis ont divulgué ensuite à son désavantage, & que nous avons aussi inféré dans nos Memoires de Septembre, pages 161. & 162.

VII. Le mot de l'Enigme du mois passé est le *Lit*. Voici un Sonnet Enigmatique en bouts-rimés proposés à la personne qui nous a envoyé les Enigmes placées dans nos trois derniers Journaux, & qu'elle a remplis de cette sorte.

E N I G M E.

TE sçache peu de chose aussi blanche que . . . moi ;
Mais je perds mon éclat à la moindre . . fumée :
On m'abreuve souvent d'une noire purée
Je n'ai pourtant pas cours, & vaux peux quand je bois.

Quoique muet je parle, & l'on m'ajoute . . . foi :
Souvent sans avoir bû, j'ai la tête timbrée.
Je suis avec le feu de très peu de durée,
Et chez les propres gens j'ai le plus bas . . . emploi.

Je contrains les mortels à tenir leurs . . . paroles :
Je frequente en un mot le Palais, les écoles,
Peut-on jamais, dis-moi, te rien dire de mieux ?

On me doit reconnoître à tout ce verbiage.
Doutes-tu qui je suis ? t'en faut-il davantage ?
A présent, cher Lecteur, tu me tiens sous tes . . yeux.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en E S P A G N E, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. C'est à present la conservation de Ceura qui rend le Ministère attentif, & qui fait le sujet de presque toutes les conférences qui se tiennent à la Cour : On y a déjà envoyé par précaution trois Bataillons de renfort avec beaucoup de munitions de guerre & de bouche. Une Escadre de dix Vaisseaux de guerre qu'on prépare actuellement à Cadix, ne peut, selon toute apparence, avoir pour but que d'aller aussi au secours de cette Place, en cas de besoin ; elle doit recevoir à bord huit Regimens de Cavalerie, de Carabiniers & de Grenadiers. D'ailleurs, si les Ordres du Roi récemment publiés pour completer, & pour augmenter ses Troupes de cinq hommes par Compagnie, & d'en lever de nouvelles dans toute l'étendue de cette Monarchie, afin de former quelques nouveaux Regimens, sont donnés en vûe de s'opposer aux desseins des Maures sur Ceuta, voilà des préparatifs en suffisance pour les faire abandonner, & même leur inculquer de nouveau la terreur. Ce qu'ils observent pour le present, suivant des avis qu'on a reçus, c'est de se retrancher jusqu'aux dents dans le voisinage de cette Place, & de détacher de leur Armée, qui y augmente journellement en nombre, divers partis qui s'approchent souvent sous le Canon de Ceura, d'où quelques Officiers subalternes avec un Détachement de Soldats, ont fait depuis peu sur l'un d'eux une sortie avec tant de succès, que de tous ceux

ceux qui le composoient il n'est réchappé que deux hommes qui ont été faits prisonniers ; mais ces avis ne nous aprennent pas ce qu'est devenu le Duc de Ripperda , ni quelle peine on a infligé à l'espion Jacob van den Bosch son fils naturel , que nous dûmes le mois passé avoir été conduit , & mis à la question à Seville.

II. Toutes les Troupes qu'on a employées à l'expédition d'Afrique sont revenues en divers Ports d'Espagne , excepté huit mille hommes qui sont restés en garnison à *Oran* & à *Mazalquivir* : On les a depuis envoyé en quartiers d'hiver le long des Côtes de la Méditerranée , pour être à portée de se rembarquer si on le juge nécessaire. Les Maures , comme on l'apprend , continuent d'alarmer les Troupes qui sont en garnison dans ces Places , parmi lesquelles on compte plus de mille malades. Celui qui en a été Bey ou Gouverneur , étoit venu sur la fin d'Août , à la tête d'un corps de dix à douze mille hommes attaquer avec beaucoup de furie le Fort de St. André , qui n'est pas fort éloigné d'*Oran* ; mais l'Officier qui y commande fit d'abord un si grand feu sur lui de son Canon & de la Mousqueterie de sa Garnison , qu'il l'obligea de prendre la fuite avec beaucoup de confusion , & avec perte d'environ 4000. hommes. Ce Bey n'ayant pu emporter ni enterrer ses morts , arbora dans sa retraite un drapeau blanc , comme un signal pour prier les Espagnols de le faire , afin que l'air n'en fût point infecté.

III. Pour récompenser le Comte de Montemar des importans services qu'il a rendus à la Couronne dans la dernière expédition qu'il a faite en Afrique , le Roi l'a élevé à la dignité de Chevalier de la Toison d'or. S. M. a disposé aussi de la Charge de Gouverneur & Capitaine General de Maracaibo

Ville de la Province de Venezuela , dans la Castille d'or , en l'Amerique Méridionale , en faveur de Don Jean de Valderana , Chevalier de l'Ordre de Calatrava.

On trouve dans un de nos anciens Journaux * l'origine de la *Toison d'or*, le plus relevé des Ordres de cette Monarchie. On y voit que ce fut Philippe le Bon, Duc de Bourgogne , qui l'institua en 1429., & que le motif de cette institution ne fut qu'un effet de galanterie, de même que celui de la Jarretiere en Angleterre; mais l'Ordre de *Calatrava* plus ancien, a des marques plus spirituelles de son établissement: Il est militaire, & fut institué sous Sanche III. Roi de Castille l'an 1158. voici comment.

Alfonse le Guerrier Pere de Sanche , ayant pris Calatrava. † en 1147. la donna aux Templiers, qui desespérans de la conserver, la rendirent huit ans après à Sanche , à qui D. Didace Velasquez, Religieux de Nôtre-Dame de Fitero, Ordre de Cîteaux, la fit demander par son Abbé pour en entreprendre la défense contre les Maures. Les secours d'hommes & d'argent que ces Religieux reçurent aussi-tôt, les ayant rendu puissans, ils s'appliquerent à former le nouvel Ordre militaire, qui fut d'abord composé de Freres Convers de Cîteaux, auxquels ils avoient fait prendre les armes; d'où vient qu'ils portoient un Scapulaire blanc, & un capuce en forme de camail jusqu'à l'an 1397: que l'Antipape Benoît XIII. leur permit de s'habiller comme les Séculiers, & leur ordonna seulement de porter sur leurs habits une croix fleurdelisée de drap rouge.

Raimond

* Voyez *Fevrier* 1705. pag. 94. & suiv.

† *Calatrava* anciennement appelée *Oret*, n'est pas cette Ville d'Espagne dans la Castille neuve sur la Riviere de Guadiane qui porte ce nom, mais une autre qui étoit éloignée de huit lieues de celle-ci.

Raimond Abbé de Fitero , Instituteur de l'Ordre étant mort l'an 1163. Les Chevaliers ne voulurent plus avoir de Moines avec eux , & élurent pour premier Grand-Maître Don Garcias l'un d'entre eux ; ce qui n'empêcha pas qu'ils ne demeurassent parfaitement soumis à l'Ordre de Cîteaux , & à la visite de l'Abbé de Morimond en France. Les Chevaliers remporterent ensuite grand nombre de victoires contre les Infideles , & leur enleverent beaucoup de Places jusqu'à l'an 1193. qu'ils furent presque entierement défaits à Alarcos. La bataille fut suivie de la prise de Calatrava ; & elle fut encore cause que les Chevaliers de l'Ordre en Arragon voulurent que le Commandeur d'Alcagniz fût leur Grand-Maître dans ce Royaume ; ce qui causa des brouilleries capables de les ruiner , si elles n'avoient été bientôt terminées. Le principal Couvent de l'Ordre fut tranféré ensuite à Cirvelos , & l'an 1198. à Salvaterra , que les Chevaliers venoient de surprendre sur les Maures ; mais cette Place ayant été reprise l'an 1210. , Don Rui Diaz , Grand Maître , transféra l'Ordre à Quirita , d'où il rentra à Calatrava l'an 1212. après que le Roi Alphonse eut repris cette Place.

L'année suivante l'Ordre militaire d'*Avis* en Portugal se soumit à l'Ordre de *Calatrava* , dont il reçut les Constitutions ; & peu après on transféra le Couvent de l'Ordre à la nouvelle Ville de Calatrava. Les Chevaliers de St. Julien du Poirier prenans en 1218. le nom d'Alcantara , se soumi rent aussi la même année à la visite , correction , & réformation du Grand-Maître de Calatrava , & l'année suivante on vit instituer des Religieuses du même Ordre.

Voilà quels furent les commencemens de cet Ordre si celebre. Les Grands-Maîtres devenus puissans ,

& étans toujours pris dans d'illustres Familles, eurent ensuite beaucoup de part aux affaires d'Espagne, & quelques-uns d'entre'eux eurent lieu de se repentir d'y en avoir trop pris. Le dernier mourut l'an 1486. Les Chevaliers se disposans à en élire un nouveau, Ferdinand & Isabelle leur firent signifier une Bulle d'Innocent VIII. par laquelle ce Pape se reservoit la nomination de la Grande-Maîtrise; & le Roi Ferdinand en eut l'administration pendant sa vie. Charles I. qui lui succeda, la demandoit aussi lorsque les Chevaliers la lui offrirent; & le Pape Adrien VI. annexa ensuite la Grande-Maîtrise à la Couronne d'Espagne.

Cet Ordre dont les Chevaliers peuvent se marier une fois, suivant la Bulle de Paul III. de 1540. possède encore 56. Commanderies, qui ne peuvent être données qu'à ceux de l'Ordre même, & environ 16. Prieurés, qui ne se peuvent donner aussi qu'aux Chapelains de l'Ordre. L'Habit de cérémonie des Chevaliers est un grand manteau blanc, sur lequel y a du côté gauche une croix rouge fleurdelisée: Ils font vœu de pauvreté, d'obéissance de chasteté conjugale, & de soutenir l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Ce dernier n'a été ajouré aux autres que depuis l'an 1652.

IV. On fait état que la Cour partira enfin de Seville pendant cet Automne pour retourner en Castille, qu'elle se rendra à St. Ildefonse aux environs de Madrid, où, l'on sçait que depuis quelque tems, on travaille avec beaucoup d'assiduité aux appartemens & aux Jardins du Château; mais qu'elle ira auparavant faire un tour à Cadix, pour y voir un Vaisseau de guerre d'une grandeur extraordinaire.

V. Les nouvelles qu'on a reçues des Indes-Occidentales font mention que quelques Gardes-Côtes Espagnols

des Princes &c. Novemb. 1732. 325

Espagnols y ont eu une rencontre très-fâcheuse avec divers Vaisseaux de guerre Anglois, mais elles n'en détaillent pas les circonstances : Mr. Keene, Ministre du Roi de la Grande-Bretagne, a depuis été en conference avec le Marquis de la Paz, Secrétaire d'Etat, sur des dépêches qu'un Courier lui avoit apportées de Londres. On dit que la rencontre des Bâtimens dont on vient de parler a occasionné cette conference.

VI. *Cadix*. Deux Vaisseaux d'Assogues, & quatre autres Vaisseaux sont revenus dans ce Port, les deux premiers de *Vera-Cruz*, sous le Commandement du Contr'Amiral Alderette, un de *Cartagene*, un de 60. pièces de Canon, nouvellement construit à la *Havane*, un de *Campêche*, & l'autre d'un Port qu'on ne nomme pas. La cargaison des deux d'Assogues, & de celui de Cartagene consiste en 4. millions 61609. pezos tant en or qu'en argent, 44. caisses d'argenterie, cinq caisses de Marallon, 46. caisses de Banille, deux caisses & 909. cerons de Cochenille, 97. caisses de Chocolat, 6. caisses d'Achiote, 1001. caisses de Sucre, 163. cerons d'Anil, 1150. cerons de Cacao, 645. cerons de Generos - Cebotica, cent quintaux de bois de Brezil, une grande quantité de Tabac, & 2992. peaux tanées & non tanées. On sçait que les autres Bâtimens ont apporté aussi beaucoup d'argent & autres effets tant pour le compte du Roi que des particuliers, mais on n'en sçait pas au vrai la quantité.

On a reçu avis que la Flotille partie d'ici le 2. Août dernier pour *Vera-Cruz*, avoit été rencontrée à une certaine hauteur en mer au-delà des Isles-Canaries, continuant sa route avec un vent favorable; & que six Bâtimens qu'on avoit chargés dans cette Baye de munitions de guerre & de bouche

pour

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Tous les interrogatoires du Cardinal Coscia sont, à ce que l'on croit, présentement finis ; il en a subi encore cinq depuis le treizième dont nous fîmes mentions le mois passé, à l'issuë dequels on redoubla sa Garde ; cependant on lui a accordé un délai de 15. jours pour défendre sa cause, qui selon les apparences est en très-mauvais état. Sur le refus qu'a fait l'Avocat Toppi d'entreprendre cette défense, le Duc Coscia viendra, dit-on, incessamment en cette Ville avec deux habiles Avocats Napolitains qui veulent s'en charger ; mais l'opinion commune est que ce Cardinal pourroit bien être transféré du Couvent de Ste. Praxède au Château St. Ange, pour y être enfermé sa vie durant. On a déjà consigné aux Cardinaux députés de la Congregation de *Nonnullis* ou de *Pro causa nota*, un écrit contenant tout ce qui s'est passé dans les interrogatoires dudit Cardinal ; & cette Congregation a dû s'assembler, suivant une résolution qu'elle avoit prise le 26. Septembre, pour mettre la dernière main à son procès, & prononcer sa Sentence ; ainsi, nous pourrons en faire mention dans notre futur Journal, si de nouveaux incidens ne viennent encore à la faire différer.

II. Dans un Consistoire secret tenu le 3. par Clement XII, & 29. Cardinaux, on proposa & préconisa divers Archevêchés & Evêchés en Allemagne ;

gne, ſçavoir, ceux de Mayence, de Worms, de Brelaw: La Grande-Maitriſe de l'Ordre Teutonique, en faveur de l'Electeur de Cologne, y futauſſi confirmée, & l'Evêché de Mariconovo dans le Royaume de Naples, préconité; le Pape avoit conferé ce dernier le 27. du mois précédent à l'Abbé Preti Napolitain: Sa Sainteté aſſiſta le lendemain à la Congregation ordinaire du Sr. Office, qui fut ſuivie d'une autre extraordinaire de *Propaganda Fide*, ſur l'affaire des Miſſions en Hollande, à l'iſſuë de laquelle on en tint encore une autre ſur quelques violences que le Roi de Sardaigne a fait faire dans les Fiefs du Sr. Siège en Piémont.

III. Comme les broüilleries entre cette Cour & celle de Turin vont en augmentant, bien loin de diminuer, le Pape ordonna le 8. Septembre que tous les Prêtres euſſent à reciter, pendant la Meſſe, la priere pour demander le ſecours particulier de Dieu ſur cette affaire, que dans toutes les Eglises de Séculiers & de Réguliers on recitât les Litanies de la Vierge; & qu'on y fit pareillement des prieres extraordinaires juſqu'à nouvel ordre; ce qui fut exécuté le même jour dans l'Eglise de Notre-Dame *del Popolo*, après une Meſſe célébrée pontificalement par le Cardinal Lercari. Sa Sainteté a aſſigné auſſi à quelques Habitans venus de l'Abbaye de *St. Benigne* ſituée en Piémont, & qui eſt occupée actuellement par des Troupes du Roi de Sardaigne, tout ce qui leur eſt neceſſaire pour leur entretien.

IV. Le Marquis de Cavalieri nommé à la Nonciature de Liſbonne, a, dit-on, reçu ordre de s'arrêter en France du conſentement réciproque des deux Cours, juſqu'à ce qu'on ait levé certaines difficultés qui ſe rencontrent encore à l'accommodement de leurs differends: Le Pere d'Evora Portugais, & Commiſſaire des Peres d'Ara-Celi, a cependant été honoré

honoré par le Roi de Portugal de l'administration de ses affaires en cette Cour; & dans cette qualité il a reçu les visites en public des Cardinaux Belluga, Bichi & autres Prélats.

V. La dernière classe de la Lotterie de cette Ville de Rome a été encore entièrement favorable à la Chambre Apostolique. Suivant le calcul qu'on a fait, la mise des Billets a été de 107. mille écus, & les bons qui sont sortis montent en tout à 30. mille écus, & le gain de la Chambre Apostolique à 77. mille; de laquelle somme le Pape a donné ordre au Trésorier d'employer 8500. à l'achat de plusieurs petites maisons pour agrandir la Place de *Montitorio*, 2000. pour réparer l'Eglise Cathédrale de Velletri, & d'en délivrer autant aux Peres de St. Balbani, afin de réparer le toit de leur Eglise. Ce Pontife a déclaré qu'il donnera aussi dix mille écus, mais non pas de ce gain, pour faire une magnifique façade à l'Eglise de St. Jean des Florentius, & que le Grand-Duc de Toscane fournira le reste de la dépense.

VI. Le Cardinal Alberoni est parti de cette Ville de Rome pour Plaisance sa Patrie avec l'agrément du Pape: On dit qu'il est nommé par le Roi d'Espagne à l'emploi de premier Ministre de l'Infant-Duc de Parme, & qu'il en fera les fonctions immédiatement après que ce Prince aura reçu de l'Empereur la dispense d'âge qu'il sollicite pour prendre le Gouvernement de ses Duchés.

Le 17. le Chevalier de St. George alla au Quirinal prendre congé de Clement XII. ayant dessein d'aller passer l'Automne à Albano; Sa Sainteté le reçut avec beaucoup de bonté, & lui en donna des marques par une assignation de 9000. écus qu'elle lui mit en mains.

VII. *Milan.* Mr. Horace Bertholini, nouveau Résident

des Princes Ec. Novemb. 1732. 329

Résident de la République de Venise, fit ici le 8. Septembre son entrée publique avec beaucoup d'éclat, après laquelle il eut son Audience publique du Comte de Dhaun, Gouverneur General de cet Etat, & de Madame son Epouse, & commença ensuite ses visites au Cardinal Odescalchi Archevêque, au Marechal Visconti, Châtelain du Château, aux Ministres & aux principaux Seigneurs de la Ville.

Comme les Genoïs font encore difficulté de mettre en liberté les quatre Chefs des Mécontents de Corse, on a tenu ici à ce sujet, diverses conférences, dont le résultat a été envoyé à la Cour de Vienne; on a reçu dernièrement un Exprés de la même Cour avec des dépêches concernant cette affaire, mais on en ignore le contenu: On débite seulement que l'Empereur a envoyé ordre au Baron de Wachten-donck, qui commande en Chef les Troupes Impériales qui sont restées en Corse, de n'en point sortir avant qu'on ait exécuté tous les articles de l'amnistie générale accordée aux mécontents, sous la garantie de Sa Maj. Imp. Le bruit court d'autre part, que la République de Genes a fait dire à ce Monarque qu'elle croyoit qu'il lui étoit plus honorable d'abandonner l'Isle de Corse à S. M. que de renvoyer absous les quatre Chefs qui ont excité de si grands tumultes; mais il n'y a que le tems qui puisse nous assurer de la vérité de ces points, & nous apprendre quelle sera sur le dernier la résolution de la Cour de Vienne.

Le Fief de Pizzighitonne, a été donné au Comte de Bolagnos, fils de feu l'Ambassadeur de l'Empereur à Venise, pour lequel ce Seigneur a prêté serment de fidélité entre les mains du Marquis Marigoni Chancelier de cet Etat.

VIII. *Parme.* Quoique les préparatifs ordonnés pour la réception de l'Infant - Duc soient achevés
entière-

entièrement , & que son Médecin, son Apoticaire, l'Enseigne de ses Gardes-Nobles , & diverses personnes de sa suite soient déjà arrivées ici, ce Prince n'y est cependant attendu que dans le mois d'Octobre, qu'il espere qu'on lui aura remis ce qu'il sollicite auprès de l'Empereur : Entre-tems la Duchesse Doüairiere Dorothee sa Grand'mere lui a envoyé par un Exprés le Collier de l'Ordre Constantin.

Le Cardinal Alberoni étant arrivé de Rome en cette Ville , & en dernier lieu de Bologne, où il ne resta que quelques momens pour donner avis de son passage au Cardinal Legat , demanda d'avoir une audience particuliere de la Duchesse Dorothee ; mais cette Princesse comme Gouvernante de cet Etat, n'a voulu la lui donner qu'en public ; ce qui a déterminé Son Eminence à retourner aussi tôt à *Plaisance*, dont il est originaire. On apprend que par un amour pour sa Patrie, ce Cardinal a donné ordre qu'on y bâtit un Seminaire pour les pauvres Ecolier , & un Hôpital pour l'entretien duquel il a déjà un fonds considerable.

Ce qu'on mande de *Turin* est, que le Roi de Sardaigne a imposé une capitation sur ses Sujets, pour employer les deniers qui en proviendront aux Fortifications de ses Places frontieres : Et de *Florence* ; que l'Electrice Doüairiere Palatine a fait present à l'Infant-Duc d'une très-belle Canne, d'une Epée d'or , & d'un porte-Epée brodé d'or, avec les boucles de même métal ; que Mr. Serbelloni, Nonce du Pape, y eut le 6. Septembre Audience de ce Prince, qui le reçut selon un ceremonial dont on étoit convenu auparavant, sçavoir, tête découverte , & se tenant appuyé sur une petite table, sans se mouvoir ni à l'entrée ni à la sortie de ce Prélat. Le Nonce de son côté n'a donné non plus à l'Infant-Duc, que le titre de Prince Royal.

IX. *Genes.* Pour donner quelque satisfaction au Roi d'Espagne touchant l'insulte faite au Visconsul que Sa Majesté a eu à la Bastie, de laquelle on a parlé dans quelques uns de nos précédens Journaux, la Regence a relegué Mr. Camillo Doria dans la Forteresse de Savone, jusqu'à nouvel ordre. Elle paroît un peu intriguée du départ de cette Ville de Mr. de Campredon, Envoyé de France, qui a dû se trouver à Paris dans le mois de Septembre, suivant les dépêches d'un Exprés qu'il reçut sur la fin d'Août, ne pouvant pénétrer ce qui a donné sujet à un ordre si subit.

Une des Galeres de cet Etat est revenue le premier de Septembre de la *Bastie* dans ce Port ayant à bord Mr. Etienne Lomellini qui y a fait pendant un long tems les fonctions d'Inspecteur-General des Troupes de la Republique. Elle fut suivie le 4. d'une Barque armée en guerre avec une grande quantité d'armes qu'on a enlevées aux Habitans de divers lieux de l'Isle de Corse. Le Patron qui la montoit a rapporté que la Capitane des Galeres Genoises avoit attaqué & pris près de Calvi, un Corsaire Algérien monté de 60. hommes, dont 53. avoient été faits esclaves, & les autres tués à l'abordage; & que du côté de la Galere il n'y avoit eu qu'un Gentilhomme & trois Galériens blessés.

X. *Venise.* Mr. Angelo Emo va être relevé de son Ambassade de Constantinople par Mr. Simon Contarini, qui fait actuellement les fonctions de Provéditeur Extraordinaire pour la sanré en Dalmatie, le Grand Conseil l'ayant nommé à cet Emploi dans une assemblée qu'il tint à ce sujet le 1. Septembre.

Le Chevalier Charles Pisani, nouveau Procureur de St. Marc, fit le 22. du même mois son entrée publique en cette Ville avec une nombreuse
suite

uite de Sénateurs & autres personnes de distinction ; tous revêtus de robes rouges : Après la Messe qu'il entendit dans l'Eglise de St. Sauveur au concert d'une agréable musique , il alla avec la même Compagnie à celle de saint Marc prêter le Serment ordinaire sur l'Aurel : Son Excellence se rendit ensuite au College, où elle prit possession de sa nouvelle Dignité : En retournant à son Palais, qui fut ouvert ce jour-là à toute sorte de personnes, & à un très-grand nombre de Masques, elle fut saluée du Canon des Galères, & de tous les Vaisseaux qui étoient à l'ancre dans le grand Canal.

Mr. Pisani est de cette ancienne & noble Famille qui a donné deux Cardinaux à l'Eglise, l'un François Pisani créé en 1517. qui étoit Archevêque de Narbonne, & fut appelé le Cardinal de Venise ; & l'autre nommé Louis, & neveu de François, qui étoit créature du Pape Pie IV. dont il reçut le Chapeau de Cardinal en 1565. André Pisani, Capitaine-General de la République, étoit frere du nouveau Procureur, & très-connu pour avoir commandé avec tant de distinction jusqu'à la Treve de 24. ans, concluë avec les Turcs à Passarowitz en 1718. Ce fut pour honorer la mémoire de ce General enseveli le 21. Novembre de la même année sous les ruines de sa maison à Courfou ; que le Sénat créa le 7. Decembre suivant Chevalier de l'Etoile d'or Mr. Charles Pisani, qui étoit revenu depuis peu de l'Armée, où il avoit servi deux ans en qualité de Volontaire.

XL. Suisse. Comme la Couronne de France insiste plus fortement que jamais à ce que son Alliance avec le Liable Corps Helvetique soit renouvelé au plûtôt, les Régendes des Cantons de Bâle & de Glaris, ont répondu à certaines Lettres, que celui de Zurich leur avoit écrites au sujet de ce
Renou-

des Princes &c. Novemb. 1732. 333

Renouvellement, qu'ils étoient toujours dans les mêmes sentimens que lui à cet égard ; & que pour concerter la reponse qu'on devoit faire au Marquis de Bonac, Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne, il paroissoit nécessaire de convoquer à Arau les Députés de tous les Cantons Protestans : De sorte qu'on ne voit pas qu'on ait fait encore aucun progrès dans cette affaire.

XII. *Coire.* La Diette des Liges Grises s'est tenuë dans le mois de Septembre à *Ilantz* petite Ville sur le Haut-Rhin située à cinq lieuës de cette Capitale : Les conférences des Membres de cette Assemblée finirent, à la satisfaction du Comte de *Wolkstein* Ministre de l'Empereur, par une résolution qu'on y a prise de publier un Décret contre les Protestans de la *Valtenine*, & du Pais de *Clef*, par lequel il leur est ordonné d'abandonner leurs maisons, & même de ne séjourner pas plus de deux ou trois jours dans des *Cabarets*.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **L**E 9. Septembre sur les 11. heures du matin le Roi partit de *Versailles* & arriva le soir à *Fontainebleau*, où il fut suivi de la Reine deux jours après : La chasse du Cerf & celle du Sanglier dans le Bois voisin, font le divertissement presque journalier de ce Monarque. La Reine se trouve quelquefois au Rendez-vous avec ses Dames dans des Phaëtons, & habillées en Amazones.

La Princesse d'Orleans envoya vers ce tems-là

au Roi sa démission de l'Abbaye de *Chelles*, & se retira à Paris dans le Couvent de la *Madelaine de Tresnel*.

On avoit tracé près de *Tomery* à une lieue & demie de ce Château un Camp pour quelques mille hommes, qui sont venus l'occuper dans le courant de ce mois. Le 23. S. M. alla le visiter, passa à pied par tous les rangs de son Régiment, & arrêta sa vue sur tous les Soldats l'un après l'autre : Elle remonta ensuite à cheval, & leur fit faire l'exercice par une triple décharge de leur Mousqueterie. Le 25. Elle en fit la seconde & dernière revûe ; en présence de la Reine, des Princesses du Sang, des Ministres Etrangers, & de plusieurs autres personnes de distinction. Mr. de Cadeville, Lieutenant-Colonel de ce Régiment fut élevé en cette occasion par le Roi à la Charge de Brigadier de ses Armées, & reçut une assignation qui lui fixe une pension annuelle de 2000. livres. Les Capitaines & autres Officiers reçurent en même-tems chacun une gratification, & l'on distribua aussi 6000. livres aux Soldats.

La Cour n'a commencé à devenir nombreuse à *Fontainebleau* que vers la fin de ce mois, que la plupart des Seigneurs & Dames s'y rendirent de la Campagne. On ne parle d'aucune affaire d'importance, qu'on y ait mise sur le tapis ; tous les avis qui en sont venus ne faisant mention que d'un grand Conseil que le Roi tint le 20. sur quelques dépêches qui lui furent apportées de *Seville* le jour précédent, encore en ignore-t-on le contenu, aussi-bien que le résultat qui peut avoir été pris là-dessus ; ainsi, reprenons le fil de ce qui s'est passé entre le Roi & le Parlement de Paris, avant que de passer aux autres particularités.

II. *Paris*. L'exil des 142. tant Présidens que Conseillers

des Princes &c. Noveimb. 1732. 335

seillers des Chambres des Enquêtes & des Requêtes du Parlement de cette Capitale, où nous finîmes le mois dernier le récit des affaires de cette Cour, avoit été précédé de deux Conseils extraordinaires tenus le 5. Septembre à Versailles; & les Lettres de Cachet qui l'ordonnerent, étoient conçues en ces termes: *Monsieur, étant mal satisfait de votre conduite, je vous ordonne de sortir dans ce jour de la Ville de Paris, & de vous rendre dans la Ville de. . . . sans en sortir, &c.* On compte trois Conseillers de la Grande Chambre exilés avec ceux des Enquêtes & des Requêtes, parmi lesquels se trouve Mr. de Soulet, dont la disgrâce est attribuée à un discours qu'il a fait en plein Parlement, touchant la Déclaration du Roi du 18. Août dernier.

Pour que la Justice fût cependant administrée, & que le cours des Procès ne souffrît aucune interruption, la Cour songea d'abord à l'établissement d'une Chambre des Vacations, pour connoître de toutes les causes: Elle envoya à cet effet la nuit du 8. au 9. une nouvelle Lettre de Cachet à tous les Membres de la Grande Chambre, par laquelle il leur fut enjoint de s'assembler le lendemain, afin de signer la Commission qui ordonnoit celle des Vacations. Voici la liste de ceux qui la composent.

Présidens.

Mr. du Portail premier Président de la Grande Chambre, Mrs. le Pelletier, de Maupeou, de Lamoignon, d'Aligre, Portail, de Lamoignon, Molé & Talon.

Conseillers.

Mrs. de Paris, Morel, Canaye, Pallu, le Boin dre, de la Guillaumye, le Belgue de Mainville, Robert, Delpech de Merainville, de Vrevin, Darverdoing, Simonnet, George de Roise, Aubry,
Z Goiffard,

Goiffard, Nan, Pinon, Coste de Champeron,
Anisson de Haute-Roche, Pinon de Quaincy.

Conseillers - Clercs.

Mrs. de la Grange, Pucelle, de Viene, Joyfel,
Genoud, Roullier, Roujault, Lemoyne, Lauren-
chet, de Tourmond, Drouin, & Racine.

L'ouverture de la nouvelle Chambre, qui n'est
autre que la Grande Chambre, s'étant faite immédia-
tement après la nomination de ces Membres, on
examina l'état des prisonniers, qui sont détenus en
grand nombre dans la Conciergerie.

Le 12. Mr. du Portail, qui étoit revenu la veille de
sa Terre en Normandie, présida dans cette Cham-
bre pour l'ouverture des Audiences; mais il ne pa-
rut au Rolle aucuns Avocats, ni Procureurs, non
plus qu'aux séances des jours suivans, quoique
ceux-ci eussent été autorisés de plaider dans ce Tri-
bunal, au défaut des premiers; de sorte qu'on n'y
juge que des affaires criminelles, qui pressent d'au-
tant plus, que la plupart des prisonniers sont mal-
ades du scorbut, jusques là qu'on a été obligé d'en
transférer beaucoup à l'Hôpital de St. Louis pour y
être guéris.

Pendant ces mouvemens les Gens du Roi ont
été tous les jours à Fontainebleau pour solliciter
le rapel de leurs Confreres, sans avoir obtenu néan-
moins d'autre réponse là-dessus, si non, qu'il n'étoit
pas encore tems de l'accorder, & qu'eux Députés
n'eussent plus à revenir à la charge pour ce sujet
avant le 21.

Sa Majesté avoit cependant permis depuis quelque
jours aux six Membres qui avoient été les premiers
relegués, au nombre desquels est l'Abbé de Pucelle,
de se rendre sur leurs Terres situées aux environs
de Paris, à Mrs. Lezonet & de Montguly, Chefs
des

des Princes &c. Novemb. 1732. 337

des Conseils du Duc de Bourbon, & de la Princesse de Conti, de reprendre leurs postes, & à Mr. de Lamoignon, Conseiller des Enquêtes, d'aller à Coubert consommer son mariage avec la fille de Mr. Samuel Bernard, mais avec ordre à ce dernier de retourner ensuite à son exil de Soissons.

Le 21. les Députés du Parlement s'étant rendus à la Cour, ne pûrent avoir l'honneur de parler au Roi: ce fut le Cardinal de Fleury qui leur dit en cette occasion, " que la Chambre des Vacations devoit continuer ses fonctions, & que " l'intention de Sa Majesté n'étoit pas de rappeler " encore si tôt leurs Confrères exilés. " On délibéra ensuite de cette réponse sur les moyens qu'on pourroit trouver pour fléchir le Roi; & la résolution que l'on prit fut, d'envoyer deux fois par semaine deux Présidens à Mortier à Fontainebleau, pour supplier Sa Maj. de faire ce rapel.

Tant d'allées & venues n'avoient produit au commencement d'Octobre, où nous mene ce détail, qu'une permission à 30. des Membres exilés, d'aller sur leurs Terres. Ceux qui composent la Chambre des Vacations paroissent encore pour lors dans les sentimens qu'ils avoient avant la tenuë du Lit de Justice, dont on a fait mention au dernier Journal, de représenter à Sa Majesté les suites des demandes qu'Elle faisoit par sa Déclaration du 18. Août, comme faisant breche à l'Autorité Royale, aux anciennes Loix, & aux Libertés de l'Eglise Gallicane. Les Procureurs, à l'exemple des Avocats, persistans aussi dans une résolution qu'ils ont prise de ne point plaider, ont, à ce que l'on prétend, congédié tous leurs Clercs.

III. Le Comte de Montijo qui va à la Cour de la Grande-Bretagne en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire du Roi d'Espagne, arriva à Paris le 13.

Septembre de Seville, & en dernier lieu de Madrid avec la Comtesse son Epouse ; il alla descendre chez le Marquis de Castellar qui occupe le même poste en cette Cour : Son Excellence fut présentée quelques jours après par ce dernier à Leurs Majestés à Fontainebleau, qui lui firent un gracieux accueil ; mais elle ne partit, pour continuer son voyage de Londres par Calais, que le 2. du mois suivant.

Le Marquis Doria Envoyé Extraordinaire de la Republique de Genes, se dispoisoit pour lors à retourner dans sa Patrie, ayant eu le 23. son Audience de congé du Roi & de la Reine, & terminé les négociations pour lesquelles il avoit été envoyé en cette Cour.

IV. Le 15. on rendit public le Procès verbal de tout ce qui se passa au Lit de Justice tenu à Versailles le 2. du même mois, avec les noms & le rang des Princes du Sang, & generalement de toutes les autres personnes qui y assisterent ; ce détail que nous avons fait en gros dans le précédent Journal, est assez curieux.

Il parut peu de jours après un Arrêt du Conseil d'Etat, & des Lettres Patentes du Roi, qui commettent Mr. Herault, Lieutenant-General de Police, pour instruire le Procès à l'Auteur d'un Livre intitulé : *La Genese en Latin & en François, avec une explication litterale tirée de l'Ecriture & de la Tradition*, au sujet des falsifications & alterations qui ont été faites dans le Texte & les notes marginales, depuis l'approbation donnée par le Censeur Royal ; mais cet Auteur, qui prévoyoit, sans doute, ce qui pouvoit lui arriver, avoit pris la fuite avant la publication de cet Arrêt.

Une piece qui ne fait pas moins de bruit dans cette Capitale, c'est un Mandement que l'Archevêque d'Arles en Provence a fait publier avec la Bulle
da

des Princes Ec. Novemb. 1732. 339

du Jubilé ordonné par le Pape, sans en avoir obtenu la permission du Roi. On le dit déjà condamné par un Arrêt Provisoire de la Chambre des Vacations du Parlement d'Aix, à être laceré par les mains d'un Huissier, mais cette affaire doit être remise sur le tapis à la rentrée du Parlement: Entretiens l'Archevêque d'Arles s'est rendu à son Abbaye de St. Valery en Picardie; quelques uns disent que c'est en vertu d'une Lettre de Cachet de Sa Maj., qui le relegue dans ce lieu-là.

V. Il y a dans les Bois de *Senois* & de *Bondy* une bande nombreuse de voleurs, dont le Chef se fait nommer *Marche-à-terre*: On en arrêta dix au commencement de Septembre qui ont été conduits à Paris, & deux autres le 18. du même mois habillés en Bergets: ceux ci furent saisis sur le Pont de *Longchamp* près du Bois de Bologne; *Marche-à-terre* est, dit-on, parmi eux.

VI. *Dauphiné*. Le Marquis de Maillebois qui a commandé en chef le Camp formé dans cette Province, y a posté aussi des Troupes dans tous les passages, pour tâcher d'exterminer les fraudeurs de *Doüane*, dont le nombre augmente tous les jours; mais ces précautions, & celle des Fermiers-Generaux qui ont promis une recompense de mille écus à quiconque pourra leur en livrer un mort ou vif, n'ont jusqu'ici rien effectué. Ces rebelles paroissent de tems en tems avec impudence devant les Villes, & le gros de leur Corps se tient dans des endroits inaccessibles sur les montagnes. Le 19. Septembre la Marechaussée étant avertie que quelques-uns d'entr'eux se tenoient dans un Cabaret du Village de Saube, situé entre Valence & Vienne, s'y rendit pour tâcher de les arrêter; mais ils se défendirent en désespérés, & trouverent le moyen de se retirer, sans avoir eu dans cette rencontre qu'un seul homme
blessé;

bleffé qu'ils jetterent dans le Rhône, pour empêcher qu'il tombât dans les mains de la Marechaussée, & qu'il découvrit toutes leurs intrigues. Il y eut de l'autre part deux Officiers, & plusieurs Archers tués.

Des avis de *Geneve* nous informent qu'un parti des mêmes fraudeurs s'étoit avancé sur le territoire du Chapitre, & qu'il avoit défait entierement un Détachement de la Garnison de Chamberry commandé par un Lieutenant, qui étoit sorti de cette Ville pour les aller attaquer.

VII. Les differens Camps qu'on a formés en Alsace, près de Maubeuge, sur la Moselle, & ailleurs, se séparèrent tous le premier Octobre, & les Troupes qui les ont composé, ont été depuis renvoyées dans leurs anciens quartiers. Voici entre autres celles qui étoient à celui de Richemont, lieu situé entre *Thionville* & *Metz*, commandé par le Comte de Bellisle, & l'ordre de Bataille qui y fut observé.

Le Comte de Bellisle, *General*; Mr. d'Aubigné, le Comte de Bethune, commandant la Cavalerie, *Maréchal de Camp*, & Mr. de Carneau, à l'aîle droite.

A la gauche, Mr. de Verzeille, le Comte de Rivaroles, Mr. de Camp commandant les Dragons,

Brigadiers.

Mr. de Montmorancy, commandant les Régimens de Cavalerie,

Royal Stanislas	.	.	.	.	3	<i>Escadrons.</i>
Du Maine	.	.	.	.	3	

6

Mr. de Louvigni. *Infanterie.*

Bourbonnois	.	.	.	.	2	<i>Bataillons.</i>
Louvigny	.	.	.	.	1	
Souvré	.	.	.	.	2	

Mr.

des Princes &c. Novemb. 1732. 341

Mr. de Lenck.

Royal	.	.	.	.	.	2	<i>Bataillons.</i>
Lenck	.	.	.	.	.	1	
Saxe	.	.	.	.	.	1	

Le Comte de Baviere.

La Fere	.	.	.	.	.	1	
Languedoc	.	.	.	.	.	1	
Guyenne	.	.	.	.	.	1	
Pons	.	.	.	.	.	2	

14

Mr. d'Eragnoles, Mestre de Camp, Commandant du Regiment d'Anjou, étoit à la tête des Escadrons suivans.

Noailles	.	.	.	.	.	2	<i>Escadrons.</i>
Bethune	.	.	.	.	.	2	
Anjou	.	.	.	.	.	3	

7

Reserve. Dragons.

Mr. de Camp General des Dragons	..	3	<i>Escadrons.</i>
Armenonville	.	.	3

6

Hussars.

Berchini	.	.	.	.	1	<i>Escadron.</i>
----------	---	---	---	---	---	------------------

Etat Major.

Mr. de Montal, Maréchal General de Logis de la Cavalerie.

Mr. de Bressé, Major General de l'Infanterie.

Mr. le Chevalier de la Cour, Major General des Dragons.

Artillerie.

Mr. de Boislogé, Commandant, & Mr. du Lau-
rent Commissaire extraordinaire.

Mr. Geoffroy, Commissaire Ordonnateur des
guerres.

VIII. Un orage qui se fit en *Poitou* sur la fin
d'Août a causé un dommage inexprimable, près
de 30. lieues à la ronde ; il étoit mêlé d'éclairs,
de tonnerre & de grêle d'une grosseur extraordi-
naire : Les vignes en ont été entièrement ruinées,
beaucoup d'arbres abattus ou déracinés, & plusieurs
personnes tuées, & d'autres blessées à la cam-
pagne.

La foudre étant tombée dans le mois suivant sur
un Magasin de poudres près de *Toulouse*, l'a fait
aussi malheureusement sauter en l'air avec trente
Maisons & cinq Convens.

Un fait assez singulier que nous apprenons être
arrivé à *Conesque* village du *Rouergue* ; c'est qu'un
Loup enragé qui avoit mordu 21. personnes, y
ayant été tué par le Seigneur du Lieu, il a fait rôtir
le foye de cet animal sur un gril, & en a donné un
morceau à manger à onze de ces personnes, qui
ont été par là rétablies ; & que les 10. autres
n'ayant pas voulu manger de ce Foye, en sont tou-
tes mortes.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en A L L E M A G N E , depuis le mois dernier.

I. **P**OUR ajuster à l'amiable les differens qui re-
gnent entre le Roi de Prusse & l'Electeur
Palatin, touchant la succession des Duchés de Juil-
liers & de Bergue, on assure que l'Empereur s'est
chargé de la médiation de cette affaire; que sa ré-
solution sur le Decret du Conseil Aulique a même
été rendue publique à Vienne le premier de Sep-
tembre, & qu'elle porte en substance, " que les "
pleins-pouvoirs de la Maison Palatine seroit "
communiqués à celle de Saxe, & qu'on accorde- "
ra au Roi de Prusse, comme Electeur de Bran- "
debourg, le terme de deux mois que Sa Maj. "
avoit demandé pour répondre à la citation qui "
lui avoit été insinuée &c. Par conséquent, si ces
nouvelles se confirment, on a lieu de se flater que
cette affaire sera terminée dans peu à la satisfaction
reciproque. Il paroît un écrit dans la même Ville,
par lequel la Cour Palatine soutient que la succes-
sion du Duché de Juilliers appartient immediate-
ment à la Maison de Sultzbach.

On est aussi dans l'esperance que l'Electeur de
Baviere se déclarera enfin en faveur de la Pragmati-
que Sanction, le Comte de Freysing son grand
Ecuyer étant venu à la Cour Imperiale s'acquitter
d'une commission de la part de Son Altesse Serenissime
Electorale que l'on croit regarder cette affaire. On
y attend pareillement un Ministre de l'Electeur
Palatin pour conferer là-dessus avec ceux de S. M. I.
H,

II. Le Marquis de Pallavicini Ministre de la Republique de Genes, ne s'est pas contenté de la déclaration que lui ont faite les Ministres Impériaux * concernant les quatre Chefs des mécontents de Corse, qui sont toujours prisonniers à Genes; il est revenu à la charge pour tâcher d'obtenir qu'ils restassent à la discretion de ses Maîtres, sur un ordre qu'il avoit reçu de faire de nouvelles remontrances à l'Empereur à ce sujet; mais ce Monarque lui a fait déclarer que son intention étoit que les Genoïs exécutassent tous les articles du Traité conclu avec ces mécontents, & que lui Envoyé n'eût plus à demander d'Audience à Sa Majesté avant qu'il vint lui donner part qu'on avoit mis en liberté les Chefs dont il est question. Cette déclaration avoit été précédée d'une Lettre adhortatoire de l'Empereur adressée à la Republique, que la Cour lui avoit dépêché par un Exprés, pour l'engager à faire jouir ces prisonniers de l'amnistie qui leur a été accordée sous la garantie de ce Monarque.

III. *Lintz.* Les États de la Haute-Autriche assemblés ici, firent le 10. hommage à l'Empereur. La ceremonie en fut des plus éclatantes: On y observa ce qui suit. Le matin Sa Majesté se rendit à l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame; ses Valets de pied & autres Domestiques, au nombre de 400. commençoient la marche; ils étoient suivis du Magistrat de cette Ville, de ses Députés, & de ceux des autres Districts de cet Archevêché, des Pages de la Cour, du Comte d'Abensberg & Traun, Grand Porte-Etendard Hereditaire du Pays, portant l'Etendard; des Seigneurs du Pays, ceux qui ont des Charges Hereditaires portans les marques de leurs Emplois; des Herauts d'armes en habits de ceremonie,

* Elle est rapportée page 275. du dernier Journal.

monie, & du Comte de Stahremberg, Grand Maréchal du Païs, l'épée nuë à la main, qui précédoit l'Empereur : Sa Majesté en habit noir brodé d'or montoit un très-beau cheval richement enharnaché ; Elle avoit à ses côtés à pied le Comte Gundacker d'Althan, & le Comte de Hamilton, Capitaines de ses Gardes ; & une Compagnie du Regiment du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique fermoit la marche. Le reste de ce Regiment étoit rangé en parade sur la grande Place, où l'on avoit aussi posté un Escadron du Regiment de Philippi, Dragons. La Bourgeoisie sous les armes étoit rangée en double haye le long des ruës par lesquelles l'Empereur passa. Ce Monarque étant arrivé à l'Eglise, y fut reçu par les Etats Ecclésiastiques, qui le conduisirent au Chœur, où il se plaça sous un Dais magnifique, & y entendit la Messe. De retour au Château, il se mit sur son Trône, & reçut l'hommage des Etats, qui prêterent entre ses mains le serment de fidélité. Pendant cette ceremonie on fit une triple décharge de toute la Mousqueterie & du Canon de la Place : Sa Majesté se mit ensuite à table ; il y avoit aussi diverses autres tables couvertes dans la même Salle pour les Etats, qui y furent magnifiquement traités.

Comme la saison s'avance, & que la ceremonie de l'hommage est finie, la Cour ne tardera pas, selon toute apparence, à retourner à *Vienne* ; on assure qu'elle passera à *Marie Zell*, où leurs Majestés feront leurs devotions.

IV. Le jour de l'hommage dont on vient de parler, l'Archevêque de Saltzbourg, Primat de l'Allemagne, & Légat né du St. Siege, arriva à *Lintz*, de son Diocèse, & en dernier lieu de *Vienne*, où il s'étoit arrêté pendant quelques jours ; il eut le lendemain une Audience particuliere de l'Empereur, qui

qui le reçut avec de grandes marques de distinction, & l'on assure qu'il entrera incessamment en conférence, s'il ne l'a pas déjà fait, avec le Prince Eugene de Savoye, sur les affaires concernant les intérêts.

Le Duc de Lorraine est au contraire retourné à *Presbourg* après l'hommage rendu à l'Empereur. Ce que nous dûmes dans nos précédens Journaux de la visite qu'il étoit allée faire des principales Places de la Hongrie dont il est Viceroy, se trouve prématuré; Son Altesse Royale n'étant parti de *Presbourg* pour cet effet que le 22. de Septembre. On apprend qu'étant arrivée ce jour-là à *Comore*, Ville que jamais les Turcs n'ont pû emporter, on lui fit une reception magnifique; que le Commandant lui en fit voir les Fortifications, & generalement tout ce qu'il y a de plus remarquable; que le 23. au matin Elle en partit pour *Bude* au bruit d'une décharge generale du Canon; qu'elle s'est renduë depuis à *Belgrade*, où le Prince Alexandre de Wirtemberg, Gouverneur de *Servie*, l'a reçu avec beaucoup de magnificence; & qu'avant son départ de cette Ville pour aller visiter *Temeswar* & les Fortresses de *Transilvanie*, elle a fait present à ce Prince d'une épée d'or garnie de diamans, & au Comte de Mercy d'une tabatiere aussi enrichie de diamans. Les Etats de Hongrie, charmés des manieres gracieuses de leur nouveau Viceroy, lui ont fait un don lorsqu'il étoit encore à *Presbourg*, qui consiste en cent Bœufs, mille Moutons, cent seaux de vin de Tockay, & une grande quantité d'autres vins.

V. Le jour anniversaire de la délivrance du dernier siege de Vienne par les Turcs, arrivé en 1683. l'Empereur fit à Lintz une promotion de Conseillers intimes d'Etat, & declara divers Seigneurs Chambellans

bellans de la Clef d'or, parmi lesquels fut compris Don Ferdinand-Marie Thomasi, Prince de Lampedusa, Duc de Palme & Grand d'Espagne.

VI. On n'a pas encore levé les difficultés qui se rencontrent, par raport à la dispense d'âge qui a été demandée à l'Empereur, pour l'Infant Don Carlos Duc de Parme; mais on s'attend que dans peu de jours il paroîtra une résolution de S. M. I. sur un Decret du Conseil de l'Empire touchant cette affaire: Entretems le Duc de Liria, Ministre d'Espagne, qui est revenu de *Lintz* à *Vienne*, a envoyé deux Exprés, l'un au Roi son Maître à *Seville*, & l'autre à l'Infant-Duc, avec des dépêches contenant l'état où se trouvent les choses à cet égard. Le Comte de Salvatico, Ministre de Parme a dépêché aussi là-dessus un Courier de Florence.

VII. *Ratisbonne*. Ce qui a paru ici d'intéressant depuis près de deux mois, ce sont deux pieces imprimées qu'on a repandues dans le public au sujet des affaires de Religion, dont l'une justifie par ce qui s'est passé ci-devant, que si les griefs de Religion n'ont pas été depuis long-tems ajustés à l'amiable, ou terminés par une Commission juridique, c'est l'unique faute des Etats Protestans & de leurs Ministres qui résident en cette Ville. L'autre est une Patente que l'Archevêque de Saltzbourg a fait publier dans son Pais avant son départ pour *Lintz*, par laquelle " il renouvelle toutes celles qui ont " été émanées touchant les plaintes des Protestans, " & défend à ceux qui résident encore dans les " Etats, ou qui pourroient y revenir, de tenir des " Assemblées illicites, ou de faire quelque chose " qui pourroit préjudicier à la Religion Catholique; declarant en outre que les Protestans qui voudront sortir encore de ses Etats, jouiront à cet égard de tous les benefices accordés par les " Consti-

„ Constitutions de l'Empire ; & que ceux qui
 „ voudront y revenir pour visiter leurs Biens, pour-
 „ ront le faire en toute sûreté, pourvû que les uns
 „ & les autres se comportent tranquillement. Ce
 qui a porté son Altesse Serenissime à faire publier
 cette Patente, c'est que les Habitans des Montagnes
 de la Religion Protestante, qui sont restés dans le
Salzbourg, continuent à y tenir des assemblées dé-
 fendues pour faire en public l'exercice de leur Ré-
 ligion, & que les émigrans qui reviennent dans cet
 Archevêché, sous prétexte de chercher leurs fem-
 mes & enfans, ou visiter leurs Biens, y apportent
 des Livres défendus, établissent des correspondan-
 ces dangereuses, & tiennent des discours injurieux
 à la Religion Catholique ; ce qui est contraire à la
 teneur du Traité de Westphalie, où il est dit que
 les Sujets de la Religion Protestante seront tenus
 d'exercer leur Religion en particulier & chez eux ;
 qu'ils s'abstiendront de tout ce qui pourroit préju-
 dicier à la Religion Catholique, &c.

Le Ministre du Roi de Prusse a communiqué
 aux autres Ministres de la Diète generale de l'Em-
 pire, un Ecrit au sujet du Titre de Prince d'Oost-
 Frise que S. M. Prussienne a pris, par lequel il les
 supplie de porter leurs Principaux à ce qu'ils ne fa-
 sent aucune difficulté de le lui accorder ; d'autant
 qu'Elle n'avoit point pris ce titre dans le dessein de
 porter préjudice à qui que ce soit ; mais seulement
 pour mieux faire valoir ses droits sur la succession
 éventuelle de cette Principauté, en vertu de l'ex-
 pectative qui lui en a été accordée par l'Empe-
 reur.

VIII. *Prusse. Berlin.* La Cour informée que l'on
 avoit commis quelques desordres dans les Pays
 étrangers par raport aux levées de Troupes, Elle a
 envoyé des ordres aux Chefs de ses Regimens de
 punir

punir les Officiers qui en commettroient désormais, & de condamner à la broüette, leur vie durant, les Bas-Officiers & les Soldats qui contreviendroient au Reglement que le Roi avoit fait à ce sujet.

Le Comte de Seckendorff, Ministre de l'Empereur, est parti d'ici pour se rendre aux Cours de Dannemarc & de Suede, où il va exécuter une Commission de ce Monarque: Un Exprés du Cabinet a passé depuis à Berlin, allant en diligence à Copenhague lui porter des dépêches, qui causent, dit-on, quelque ombrage à une Cour voisine. On apprend que ce Ministre en passant à *Hambourg*, où il s'est arrêté pendant quelques jours, s'étoit abouché avec Mr. Stamke Conseiller Privé du Duc de Holstein-Gottorp, & Mr. Muhlius Conseiller d'Ambassade du même Prince, qui s'étoient rendus exprés en cette Ville pour faire à son Excellence des propositions touchant le dernier Traité conclu entre Sa Majesté Imperiale son Maître, la Czarine, & le Roi Dannemarc, en ce qui regarde les prétentions de Son Altesse Royale sur le Duché de Sleswick; qu'il a eu aussi quelques conferences avec deux Députés du Duc Chrétien-Louis de Mecklembourg sur des points d'importance, qui regardent les troubles de ce Duché; & qu'on voyoit dans la même Ville de *Hambourg* une curieuse médaille d'argent du poids de quatre risdales au sujet de ces troubles, ayant d'un côté une ruche de mouches à miel, avec cette devise au tour, *Fatis cedentes migrate Coloni*; au revers un aigle avec beaucoup de flèches dans le bec; au-dessous de cet aigle, une main dont deux doigts sont élevés avec cet écrit, *Non pejerasse jurabit*; & au tour ces mots, *Perdra plutôt la vie & ses biens que de faire un faux serment.*

La Regence de Prusse a reçu depuis peu un ordi
dic

dre du Roy de faire bâtir encore 400. maisons pour les Protestans du Diocèse de Saltzbourg, dont le nombre doit, dit-on, augmenter jusqu'à 20. mille dans ce Royaume.

IX. *Hannover.* Le Roy de la Grande-Bretagne a continué de délibérer assidument avec ses Ministres sur les affaires de cet Electorat jusqu'à la veille de son départ, & a disposé pendant le séjour qu'il y a fait de diverses Charges vacantes, parmi lesquelles sont celle de Grand Officier, en faveur de Mr. de Munchausen, Conseiller Privé de Sa Majesté; celle de General-Major a été aussi donnée au Brigadier de Venten; les Emplois de Conseillers Privés du Conseil des Finances, à Mrs. d'Erf & de Hardenberg; & comme les infirmités du General de Bulow ne lui permettoient plus de faire les fonctions de General en Chef de l'Infanterie, y compris l'Artillerie & le corps des Ingénieurs, Sa Majesté a mis en sa place Mr. de Merville, qui est le plus ancien des Generaux de cet Etat; Elle a pareillement donné le Commandement de la Cavalerie au Lieutenant-General de Hardenberg; mais Mr. de Bulow conserve tous les apointemens & les marques d'honneur attachées à sa Charge.

Le 18. Septembre il y eut une Redoute à l'Hôtel de Ville qui étoit magnifiquement illuminé; Le Roy s'y rendit masqué entre les 8. & 9. heures du soir; tout ce qu'il y avoit ici de personnes de distinction y parut de même; Sa Majesté y dansa à différentes fois, & l'on distribua aux Seigneurs & aux Dames des rafraichissemens exquis avec profusion.

La Noblesse vint aux Palais le 24. au soir prendre congé du Roy, & le 25. sur les trois heures du matin Sa Majesté partit pour aller coucher à Delden qui est à 25. lieues d'Hannover, d'où Elle a continué

Anné la route pour retourner dans son Royaume par les Provinces-Unies. Ce Monarque ayant remarqué que quelques Seigneurs qui étoient venus la veille de son départ lui souhaiter un heureux voyage, avoient la larme à l'œil, leur déclara d'une manière fort gracieuse qu'il reviendrait dans son Electorat plutôt qu'on ne pouvoit le croire, surtout si une certaine affaire venoit à réussir. Ce ne peut être, selon l'opinion commune, que le mariage d'une personne de la Famille Royale, ou plutôt la *Pragmatique Sanction*; mais il n'y a que le tems qui puisse nous donner là-dessus de justes éclaircissemens.

Les Ministres Etrangers avoient tous pris les devans sur Sa Majesté; & les Generaux qui étoient venus lui faire la Cour, sont retournés depuis dans leurs Gouvernemens.

X. *Francfort.* Le Comte de Kufstein, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur auprès de divers Princes d'Allemagne, & particulièrement du Cercle, s'est tenu un tems à Schwetzingen à la Cour de l'Electeur Palatin, chargé de moyener l'accommodement entre le Roy de Prusse & Son Altesse Serenissime Electorale; mais il revint ici le 29. Septembre sans qu'on sçache au vrai s'il a réussi dans sa Commission. Ce Ministre s'est depuis rendu à Mayence, où il étoit encore le 12. Octobre attendant des ordres de Sa Majesté Imperiale, pour sçavoir s'il retourneroit auprès de l'Electeur Palatin, ou s'il reprendroit la route de *Vienne* pour faire à l'Empereur son Maître le rapport du succès de ses négociations.

On fut ici le même jour 29. dans une grande allarme causée par le débordement des eaux du *Mein*, qu'un violent orage de pluie arrivé aux environs de *Wertheim*, avoit fait sortir de leur lit ;

Elles entrèrent dans les caves & les magasins situés sur le bord de cette Riviere, & gâterent les marchandises & autres effets qui y étoient renfermés. On vit aussi flotter devant cette Ville plusieurs corps morts, avec des enfans dans leurs berceaux, quantité de meubles & beaucoup de bestiaux, entraînés par le torrent des eaux. Une flotte de Radeaux venant dans le même tems, se brisa contre le Pont, dont quelques arches furent par-là comme bouchées.

On apprend que le dommage causé à Wertheim, est incomparablement plus grand ; que la Riviere de *Tauber* qui se jette dans le *Mein* enfla si fort en peu de tems, que les Moulins, le Pont de Bâteaux, une Eglise, l'Hôpital, & quantité de maisons de ce Bourg furent emportées par le torrent, de sorte qu'on n'en voyoit plus aucun vestige ; que le Bourg de *Werbach* avoit été aussi tellement inondé qu'on n'en voyoit plus alors que le Clocher, & que la plupart de ses Habitans avoient été noyés avec beaucoup de bestiaux.

Des avis de divers autres endroits nous informent de même d'une infinité de malheurs que ce mauvais tems a causés, & que nous passons sous silence pour faire place au contenu d'une Lettre, écrite de *Schwabach* dans le Margraviat d'Anspach le 30. du même mois de Septembre, & que voici.

Une grosse pluie tomba avanthier depuis le matin jusqu'à sept heures du soir, qu'un violent orage s'éleva mêlé d'éclairs & de tonnerres : Peu après il tomba une quantité si prodigieuse d'eau, que toutes les Ponts sur la Riviere furent entraînés ; les murailles de la Ville qui étoient fort épaisses, & la tour qui servoit de magasin à poudre, ne pouvant résister à la violence, furent renversées avec grand bruit ; la

Boucherie

des Princes &c. Novemb. 1732. 353

Boucherie nouvellement construite eut le même sort ; & deux hommes & trois femmes y perdirent malheureusement la vie. Les maisons contiguës à cette Boucherie écroulèrent aussi, & ensevelirent trois personnes sous leurs ruines : Diverses autres ont été encore renversées, & celles qui étoient situées sur le bord de la Riviere, tellement ébranlées, qu'on a été obligé depuis d'y mettre des appuis. On eut cependant le tems de mettre des échelles aux maisons les plus inondées, & ceux qui les habitoient eurent le bonheur de se sauver par ce moyen ; mais quantité de bestiaux ont été inondés ; & le dommage causé aux meubles, au vin, & à la bierre, est inexprimable. On remarque cependant comme un bonheur que les murailles de la Ville aient été renversées, parce que le mal auroit été incomparablement plus grand, ou plutôt irréparable.

Il est arrivé un autre malheur dans le Palatinat, où 70. maisons avec leurs granges du Village de Garsheim situé à deux lieues d'Oppenheim, ont été réduites en cendres, sans qu'on ait pû les secourir, à cause d'un vent violent qu'il faisoit.

XI. Cologne. Quoique les eaux du Rhin aient été si fort enflées le premier Octobre, par le mauvais tems dont on vient de parler, qu'elles pénétrèrent en divers quartiers de cette Ville, il n'en est cependant arrivé aucun fâcheux accident, ces eaux étant retournées le lendemain dans leur premier lit.

L'Electeur étoit pour lors à Arensburg avec le Prince Ferdinand de Baviere son frere, prenant souvent le divertissement de la chasse dans le bois voisins. On remarque comme une chose singuliere, que Son Altesse Electorale, étant allée le 3. à celle du Cerf, tua un de ces animaux d'une grandeur

extraordinaire, & qui n'avoit point de bois ; les chasseurs qui en examinerent la tête, convinrent qu'il n'en avoit jamais eu, & que c'étoit le premier Cerf qu'on avoit trouvé de cette espèce.

Par ordre de l'Electeur on fit le 12. dans l'Eglise Métropolitaine de cette Ville de Cologne une priere de 40. heures avec l'exposition du Venerable pour demander à Dieu sa benediction, & qu'il lui plût détourner tout fâcheux événement de cet Electorat, aussi-bien que de tout l'Empire. On doit continuer successivement ces prieres jusqu'au 18. Juillet de l'année prochaine dans toutes les autres Eglises de la Ville & du Pays.

XII. Des Lettres de *Constantinople* portent que les avis qu'on y recevoit de Perse étoient si variables qu'on n'en pouvoit rien dire de positif ; que cependant le Grand Seigneur faisoit défilér beaucoup de Troupes vers les frontieres de ce Royaume-là ; mais qu'on doutoit fort qu'elles pussent y arriver à tems, pour secourir la Ville de Babilone, dont les Persans avoient formé le siege : Que la peste commençoit à diminuer à *Constantinople* ; qu'on jouissoit à *Smirne* d'une parfaite santé ; & que la Caravane ordinaire d'*Angora*, étoit arrivée dans cette derniere Ville le 7. Août très-richement chargée.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & en MOSCOVIE depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Nous avons ce mois-ci la Diette generale des Etats de ce Royaume & du grand Duché de Lithuanie, tenant ses sessions à
Varsovie,

Varsovie, qui nous fournit un Journal de quelques matieres qui y ont été agitées, ou plutôt un Journal ordinaire de disputes & de protestations caulées par les sentimens toujours desunis des Nonces qui composent cette Assemblée : Nous le verrons dans cet Article ; mais voyons auparavant la suite de celui du Camp, dont on a donné le commencement le mois passé.

Fin du Journal du Camp du Roi près de Varsovie.

Du 10. Août où nous finîmes le mois dernier les évolutions de cette Armée, il ne se passa rien de considerable jusqu'au 13. inclusivement.

Le 14. jour destiné au mouvement de toute l'Armée, elle s'assembla à la tête de son Camp, & se rangea sur une ligne ; l'Infanterie par une contre-marche à gauche & à droite vers le Centre, se joignit sans laisser d'intervalle entre les Bataillons, & la Cavalerie par les mêmes contre-marches, se joignit aux aîles de l'Infanterie. Celle-ci partagea alors ses Bataillons en deux, le Colonel & les 2. Majors se mettant avec deux Drapeaux à la tête du premier demi Bataillon, & le Lieutenant-Colonel & les deux Ayde-Majors avec deux autres Drapeaux à la tête du second. Les Compagnies de Rutowsky & de Promnitz formoient un demi-Bataillon derriere le Bataillon du Centre.

La Cavalerie se partagea aussi par Compagnies ou demi-Escadrons. Toutes les premieres Compagnies de chaque Escadron, & chaque premier demi Bataillon avec les deux du Centre, ayant marché 100. pas en avant, l'Armée se forma sur deux lignes, le demi Bataillon de Rutowsky ayant marché en avant, pour occuper le terrain que venoient de quitter les deux du Centre.

L'Armée ainsi rangée au signal donné du Pavil-

lon, se mit sur 13. colonnes, sçavoir 8. de Cavalerie & 5. d'Infanterie, qui s'avancerent vers le Pavillon jusqu'à une certaine distance. Chaque colonne de Cavalerie étoit composée de deux Compagnies de la premiere ligne & de deux de la seconde, & chaque colonne d'Infanterie de quatre demi Bataillons de la premiere & deux de la seconde ligne, excepté celle du Centre qui n'avoit que les deux demi Bataillons de *Friese*, & ceux de *Rutowsky* & de *Promnitz*. Le Regimentaire, & le Comte de Denhoff marchoient à la tête de celle-ci, & les autres Generaux étoient distribuez aux autres colonnes.

Au deuxième signal, l'Armée se remit sur deux lignes, les têtes des colonnes restant, & les suites par des contre-marches à droite & à gauche venant se remettre dans l'ordre où elles étoient avant que de partir de la tête du Camp.

Au troisième signal, le feu coulant commença à la droite de la premiere ligne, & finit à la droite de la seconde.

Au quatrième signal, les deux lignes formerent le premier ordre de Bataille mêlé, ce qui s'exécuta ainsi. Les quatre Compagnies de la droite & de la gauche de la Cavalerie de l'une & de l'autre ligne resterent en place, aussi-bien que les quatre demi Bataillons du centre de la premiere ligne, & les trois du centre de la seconde ; mais les quatre Compagnies de Cavalerie qui joignoient la droite & la gauche de l'Infanterie de l'une & de l'autre ligne, ayant marché 20. pas en avant, firent une contre-marche à droite & à gauche, pour se former à la tête des 3. Bataillons, de la droite & de la gauche de l'une & l'autre ligne. Ceux-ci firent en même-tems leur contre-marche, pour occuper le terrain que la Cavalerie qui les joignoit, venoit

venoit de quitter; & toute l'Infanterie aussi-bien que les aîles de la Cavalerie de l'une & l'autre ligne ayant aussi marché 20. pas en avant, toute l'Armée se trouva en ordre de Bataille mêlé d'Infanterie & de Cavalerie.

L'Armée ainsi rangée ordonna le signal pour le feu, qui se fit ainsi. La premiere Compagnie qui fermoit l'aîle droite de la premiere ligne, & celle qui fermoit l'aîle gauche, tirerent en même-tems. Le feu continua ainsi par une Troupe de la droite & une de la gauche de la premiere ligne en venant au Centre, & suivit par le Centre de la deuxième ligne, en s'étendant vers les aîles.

Le feu fini, on donna le cinquième signal, pour faire le second ordre de Bataille mêlé, ce qui s'exécuta ainsi. Les 4. Brigades d'Infanterie de la droite & de la gauche de l'une & de l'autre ligne, les deux Bataillons de la droite & de la gauche de chaque Brigade par une contre-marche, changerent de place avec les 2. Compagnies de Cavalerie, qui les joignoient; de sorte que l'Armée se trouva aux aîles de deux Compagnies de Cavalerie, avec un demi Bataillon & un Corps d'Infanterie au Centre de chaque ligne.

Au 6. signal, le feu de chaîne commença par les deux demi-Escadrons de la droite de la premiere ligne; & étant venu à la droite de la seconde, il recommença par demi-Bataillons de la droite de la premiere jusqu'à la droite de la seconde.

Au septième signal, l'Armée se mit dans son ordre de Bataille non mêlé, par les mêmes contre-marches, dont chaque Troupe s'étoit servie pour se mettre en ordre mêlé. L'Infanterie de la premiere ligne fit ensuite feu sur la place par divisions, & ayant fait un demi tour à droite, se retira par les intervalles de la seconde, & se forma der-

rière,

rière. Les deux lignes firent successivement cette manœuvre jusqu'au Camp, en continuant leur feu; & la Cavalerie de chaque ligne se retira en même tems que l'Infanterie.

Le 15. fut un jour de repos.

Le 16. fut celui de l'attaque du retranchement. Ce retranchement étoit appuyé à la hauteur de la gauche du Pavillon, & s'étendoit jusqu'à 100. pas de la tête du Camp. Les quatre Compagnies de Grenadiers de *Rutowsky*, *Promnitz*, *Denhof*, & *Flemming*, bordoient le retranchement dans les intervalles de cinq Batteries de quatre pièces de Campagne chacune, outre lesquelles on en avoit placé huit plus petites sur les ailes du retranchement.

Au premier signal, la Cavalerie de la droite rangée par Compagnies, & commandée par le General-Major *Klingenberg*, se mit en marche sur 2. Colonnes pour venir soutenir le retranchement, & se forma derrière l'Infanterie sur deux lignes. La première composée des 4. Escadrons de *Nassau*, étoit à 100. pas du retranchement & la 2^e. composée des 4. Escadrons de Grenadiers de *Gotha* étoit à 80. pas derrière la première. Dès qu'elles furent rangées, le General-Major fit mettre pied à terre aux Grenadiers de *Gotha*, qui vinrent renforcer le retranchement, où le Lieutenant-Colonel *Franckenberg* commandoit. En même-tems que la Cavalerie de la droite faisoit cette manœuvre, les huit Escadrons de la gauche vinrent se former sur 2. lignes à l'extrémité de la gauche de la Place d'Armes, qui étoit la face opposée à celle du retranchement, & restèrent dans l'inaction jusqu'à l'attaque du quarré.

Pendant que la Cavalerie se rangeoit ainsi, toute l'Infanterie partagée comme le jour des mouvemens de l'Armée, marcha par divisions sur 7. colonnes,

des Princes Ec. Novemb. 1732. 359

lonnes, formant une Phalange, qui pouvoit faire face de tous côtés, étant en figure de lozange, & lorsqu'elle fut arrivée à une certaine distance, elle fit halte.

Au deuxième signal, toutes les Divisions ayant fait la conversion à droite, la Phalange parut sur sept lignes, faisant face au retranchement. Deux Compagnies de Grenadiers rangées en trois divisions, faisoient la pointe de l'attaque.

Au troisième signal, la Phalange marcha vers le retranchement, & quand elle en fut à 200. pas, les Batteries qui le défendoient, commencerent à tirer, & furent suivies avec tant de promptitude, que chaque piece tiroit au moins cinq coups par minute; de sorte que le feu se soutint pendant toute l'attaque, avec la même vivacité. La Phalange arrivée à 50. pas du retranchement, l'Infanterie qui attaquoit & celle qui défendoit, commencerent leur feu, chaque ligne de la Phalange faisant le sien en même tems par demi-divisions; & dès qu'une ligne avoit tiré, toutes les divisions qui la composoit se coupoient par le milieu, pour se retirer par les intervalles de toute la Phalange, & se reformer sur le terrain qu'elles avoient occupé avant l'attaque, ce qui fut repeté une seconde fois; la Phalange étant ensuite retournée à son premier terrain, on distribua 96. piques à chaque demi-Bataillon; & pendant ce tems-là, les Grenadiers de *Gotha* remonterent à cheval.

Au quatrième signal, la Phalange se rompit, & forma un grand carré au-tour d'un petit, le premier rang de chaque carré étant garni de Piques, & la Cavalerie qui étoit derriere le retranchement, en sortit par les deux extrémités, & vint se former sur deux lignes devant le retranchement, au moyen de quoi le carré se trouva entre la Cavalerie de

la droite & de la gauche, rangée sur 2. lignes.

Au cinquième signal, la première ligne de la Cavalerie de la gauche, chargea le quarré, par la face & les angles qui étoient de leur côté, & se retira par les intervalles de la deuxième ligne, ayant été repoussée par le feu du quarré & les Grenades & les Piques que les Piquiers tenoient présentées. La deuxième ligne fit la même manœuvre, qui fut ensuite exécutée de même par la Cavalerie de la droite, & répétée plusieurs fois par l'une & par l'autre. Chaque Troupe de Cavalerie faisoit deux charges; après quoi le quarré fut attaqué par la Cavalerie des deux ailes à la fois.

Au sixième signal, l'Infanterie se retira au Camp, en conservant son quarré, & fut attaquée pendant sa retraite par la Cavalerie. Son feu pour repousser ces attaques se faisoit par rangs.

L'Armée en faisant cette manœuvre, & s'étant avancée au front du Camp, chaque Corps se forma sur la Place d'Armes, & rentra.

Le 17. le Roi donna dans le Pavillon, diné, foupé & bal à tout ce qu'il y avoit de Seigneurs & Dames Polonoises au Camp.

Le 18. qui étoit le jour de la séparation de l'Armée, après avoir plié les Tentes, elle se rangea en Bataille à la tête de son Camp; & le Roi ayant fait tirer la grande Batterie qui étoit au pied du Pavillon, l'Artillerie de Campagne y répondit, & fut suivie du feu coulant de l'Armée, ce qui fut répété une seconde fois. A la troisième, la grande Batterie fit une salve de ses 18. Pieces; & l'Armée avec toute son Artillerie y répondit par une salve générale; après quoi l'Armée se mit en marche sur 5. colonnes.

Chaque aile de Cavalerie en formoit une. Les Grenadiers détachés qui formoient deux Bataillons, étoient

des Princes &c. Novemb. 1732. 361

étoient rentrez dans leurs Regimens. Les colonnes d'Infanterie de la droite & de la gauche étoient composées de trois Bataillons chacune ; celle du Centre avoit le Regiment de *Frieze* à la tête, qui étoit suivi de l'Artillerie de Campagne ; & elle étoit fermée par les deux Compagnies de Grenadiers de *Lublin* & de *Campenhause*n.

L'Armée se rendit dans cet ordre au nouveau Camp qu'elle devoit occuper sur la hauteur, à la droite & la gauche du Pavillon.

Le 19. il ne se passa rien de considerable. Le 20. quelques Regimens se rangerent au front du Camp ; & ayant défilé homme par homme devant le Roi, on en choisit 40. pour être incorporés dans le Regiment de Grenadiers du Comte Rutowsky. Ce jour-là les Gardes de la Couronne avec toute l'Artillerie furent renvoyés à *Varsovie*. Le 21. on y a aussi renvoyé les Bataillons de *Lithuanie*, *Flemming* & *Campenhause*n. Les Regimens de Cavalerie de *Prebendor*, *Mirr*, & *Woydzicky*, sont pareillement allés se cantonner dans les Villages circonvoisins, d'où ils sont retournés depuis dans leurs anciens quartiers, & le même jour le Roi quitta son Pavillon & revint à *Varsovie*. Sa Majesté a renvoyé en Saxe le Regiment de Nassau Cuirassiers, celui de Saxe-Gotha Dragons, & celui de Frise Infanterie, avec les Grenadiers du Comte Rutowski, ayant préalablement obtenu de l'Empereur le libre passage par la Silesie pour une partie de ces Troupes ; & elle n'a retenu pour sa Garde que 300. hommes détachés de divers Regimens Polonois.

II. Le 31. qu'on devoit délibérer sur les matieres à proposer dans la Diette generale, le Roi ne parut point dans son Antichambre ; mais le Primat, & tous les Senateurs qui étoient en Ville s'étant
rendus

rendus le lendemain au Château , les délibérations à ce sujet commencerent ; & tous les Ministres qui y assisterent, passerent ensuite avec Sa Majesté dans la Salle de conference ; cependant, comme il manquoit encore beaucoup de Députés des Palatinats de Pologne & de Lithuanie, on remit l'ouverture de la Diette au 18. Septembre ; mais celles des conferences se fit le 10. entre les Commissaires députés de la Republique & les Ministres étrangers, pour écouter les propositions de ces derniers.

III. Mr. Poniatowski, Regimentaire fit le 15. à cheval son entrée publique à *Varsovie* en qualité de Palatin à de Mozovie, avec une nombreuse suite de Senateurs & de Ministres, étant précédé par les Officiers des Gardes de la Couronne & autres qui se trouverent en Ville, & par tous les Gentilshommes de Mazovie: Il se rendit d'abord à l'Eglise des Augustins, où l'on fit l'élection des Députés de son Palatinat pour le Tribunal ; & traita ensuite 600. personnes à dîner dans le Palais de l'Evêque de Cracovie.

IV. Le 16. il se tint ici une longue conference avec le Prince de Galiczin Ministre de Russie, & le Baron de Zullich, qui est arrivé en cette Cour depuis quelques jours en qualité de Plénipotentiaire du Roi de Suede, pour déliberer avec les Commissaires de Sa Majesté & de la Republique sur les moyens de cultiver de plus en plus la bonne harmonie qu'il y a entre les deux Couronnes. Le premier, muni d'un Diplôme de sa Souveraine, dont ci-joint une copie, y proposa entr'autres pour articles préliminaires, " 1. Que la Czarine fût reconnüe
 „ pour Imperatrice de toute la Russie. 2. Que le
 „ Duché de Courlande fût conservé dans la même forme de Gouvernement où il se trouve actuellement.

3. Que les Eglises qu'on a enlevées aux Disci-
dens, leur fussent rendues. „ Les Commissaires du
Roi lui répondirent, qu'ils ne pouvoient traiter avec
lui de ces affaires avant qu'on eût mis en liberté
Mr. Finck de Finckenstein qui a été enlevé près de
Mittau, & conduit à Petersbourg par un Détache-
ment de Dragons. Le même Ministre présenta
ensuite à celui de Suede un Ecrit, pour lui insinuer,
que suivant l'Article XV. du Traité de Paix con-
clu entre la Russie & la Suede, cette derniere Cou-
ronne ne pouvant entrer en aucun Traité avec la
Pologne, sans la participation de la premiere, il
protestoit contre tout ce qui pourroit se faire au
contraire.

Voici ce que porte le Diplôme adressé par la
Czarine au Prince de Galiczin son Ministre en cette
Cour, dont on a parlé plus haut : C'est propre-
ment un ordre, en conformité duquel il doit pro-
tester contre l'incorporation du Duché de Courlande
résolue par les Polonois : Il est datté de *Peters-
bourg* le premiet du mois d'Août dernier.

NOUS ANNE, par la grace de Dieu, Impe-
ratrice & Souveraine de tous les Russes, &c.
Il est inutile de représenter de nouveau combien la
prétendue Incorporation immédiate du Duché de Cour-
lande, sur laquelle la Republique de Pologne continue
d'insister, est contraire aux Droits & Privileges in-
contestables de ce Duché, & les suites fâcheuses qui
en pourroient resulter ; tout bon Concitoyen, pour
peu qu'il soit porté pour le bien de sa Patrie, le
comprendra, sans doute, suffisamment ; d'ailleurs,
la Noblesse sçait assez, que conformément à nos inte-
rêts, Nous ne pouvons ni ne devons consentir à une
relle Incorporation ; & elle n'ignore pas les frequen-
tes & fortes instances, & les Déclarations réitérées
que

que Nous & nos Augustes Prédecesseurs avons fait faire à ce sujet à la République de Pologne.

Nous en avons encore réitéré depuis peu les assurances, par une Lettre que Nous avons écrite aux Conseillers de la Regence & à la Noblesse de ce Duché, dans des termes qui doivent les convaincre évidemment de nôtre ferme résolution sur cette matiere, & que Nous serons toujours attentifs au salut de cette Province comme à nos propres intérêts.

Cependant, Nous n'avons pu être que très-surprise d'apprendre, que nonobstant ces assurances, on a envoyé des Députés en Pologne chargés d'instructions, non seulement contraires à nos Droits & l'intention sincere que Nous avons de maintenir les Droits, Privilèges & prérogatives de ce Duché, mais aussi très-préjudiciables à leur propre liberté & au salut de leur Pays.

Nous ne pouvons comprendre ce qui a pu les engager à y envoyer une telle députation, & à déclarer qu'ils sont prêts d'accepter & de se soumettre volontairement à l'Incorporation résolue par la République de Pologne, d'autant qu'il n'y avoit aucune nécessité urgente pour une démarche si préjudiciable à eux-mêmes ; & que Nous avions lieu d'espérer ; qu'au cas qu'ils ne fussent pas en état de seconder ouvertement nos bonnes intentions, qui ne tendent qu'à leur propre conservation, ils se seroient abstenus de les contrecarrer d'une maniere si publique ; ou que du moins ils se seroient tenus tranquilles à cet égard : Mais cette Députation, & la Déclaration qu'ils ont faite au Roy & à la République de Pologne, Nous fait voir le contraire à nôtre grande surprise ; & comme Nous ne pouvons regarder cette démarche, que comme une marque de leur peu de confiance en Nous, & du peu de cas qu'ils font de la part que Nous prenons à leur salut ; Nous vous or-

donnons

des Princes &c. Novemo. 1732. 365

Donnons par la presente, de faire à ce sujet de nôtre part les plus fortes remontrances aux Conseillers de la Regence & à la Noblesse, de leur faire connoître nôtre mécontentement d'une pareille démarche, & de leur insinuer que nonobstant cela, Nous persistons dans nôtre ferme résolution, de ne jamais consentir au changement d'état de la Courlande, ni à l'Incorporation immédiate prétendue de la part des Polonois, mais que Nous ne manquerons pas de maintenir inviolablement ce Duché, comme Fief de la Republique, conformément aux Pactes de sujétion, sous ses propres Ducs, dans tous ses Privileges & Prérogatives, & que le cas arrivant, Nous employerons de tels moyens qui conviendront pour exécuter nôtre présente résolution. Nous voulons aussi que vous leur fassiez connoître, que Nous saurons bien distinguer ceux qui ont été contraires à nos bonnes intentions, & qui ont tâché à les contrecarrer par une démarche si préjudiciable, dont ils se repentiront sans doute, mais trop tard; & afin que les Conseillers de la Regence & la Noblesse ne puissent douter que ce que ci-dessus ne soit nôtre ferme résolution, Nous avons jugé à propos de vous remettre cette déclaration, afin que vous soyés en état d'en faire voir l'original où besoin sera, & que vous en fassiez tel usage qu'il conviendra à nos intérêts & à nos vûes, &c.

Fait à Petersbourg le premier Août 1732.

Signé, ANNE.

VI. L'ouverture de la Diette generale des Erats de Pologne & de Lithuanie, fixée au 18. se fit en la maniere accoutumée après la Messe du St. Esprit & un Sermon qui fut prononcé à cette occasion dans l'Eglise Collegiale de St. Jean à Varsovie; mais cette première session fut fort tumultueuse; & les
crist

eris de quelques Nonces n'ayant pas permis à Mr Ozarowski, qui portoit le Bâton en qualité de premier Nonce du Palatinat de Cravovie, jusqu'à l'élection d'un Marechal de la Diette, ni de les apaiser, ni de haranguer la Chambre, il fut obligé de renvoyer la session au lendemain, après que trois Députés de Lithuanie eurent protesté en se retirant contre cette Diette, & remis leur Acte de protestation au Grod de Varsovie, lequel étoit conçu en ces termes.

Nous Députés des Palatinats, Provinces & Terres du Grand Duché de Lithuanie, nommés & élus aux Diettes qui se sont tenues en vertu des Universaux de Sa Majesté, arrivés le 18. Septembre à Varsovie, endroit désigné par Sa Maj. pour la Diette extraordinaire, reconnoissons avec tout le respect dû à sa Personne Sacrée, & avec toute la gratitude possible, que Sa Maj. soutient par ses soins paternels, le bien de la Republique avec tant de gloire & de prudence, que jamais la posterité n'en pourra perdre la mémoire; & qu'elle couronne son heureux regne par une paix douce & préférable à tous les triomphes, à l'envi de quelques Puissances voisines, à l'admiration des Nations les plus éloignées, & à la gloire immortelle de ses fideles Sujets; Que la rage des critiques les plus envieux ne nous censure donc point, & ne nous regarde point, comme si nous avions, ce qu'à Dieu ne plaise, la moindre pensée d'offenser un Prince si gracieux, ou que nous ayons en vûe quelque prétention secreete, ou que nous soyons animés de quelque partialité. L'exécution des instructions dont nos freres nous ont chargés, est l'unique motif qui nous fait agir. Quoique le Conseil d'Etat, après la Diette de Grodno, ait remis entre les mains du Roy, le pouvoir de convoquer une Diette extraordinaire,

ordinaire, il n'a pas néanmoins manqué d'y ajouter que ce seroit dans une necessité indispensable & dans le cas d'un danger évident ; mais comme nous jouissons à present, par la grace de Dieu, & au moyen des soins infatigables de Sa Majesté, d'une paix non interrompue, nous ne voyons aucune necessité d'une Diette extraordinaire ; & dans les instructions que Sa Majesté a envoyées aux Dietines avant la Diette generale, conformément à l'usage ancien, fondé sur la Loi, nous n'avons trouvé aucune matiere qui renferme quelque necessité d'une Diette extraordinaire de deux semaines, ces instructions ne contenant que des points qui ont raport à une Diette extraordinaire.

A quoi bon chercher une Diette dans la Diette même, & se servir des derniers remedes pour guérir les symptomes publics, pendant qu'on peut y remedier par une médecine ordinaire ; car la presente Diette extraordinaire est convoquée d'une telle maniere, que dans le terme de deux semaines qu'elle doit durer, on y trouve compris trois jours de la Diette ordinaire, qui, après l'expiration de deux ans, selon l'alternative du grand Duché de Lithuanie, doit se tenir à Grodno ; pendant ce peu d'espace, notre Patrie pourroit être maintenue & garantie de tout danger, par la grace de Dieu, & au moyen des soins infatigables de Sa Majesté.

Non seulement les Loix precedentes, mais aussi la dernière constitution de la Diette de pacification des Traités de Varsovie de l'année 1717., ont réglé le terme des Diettes ordinaires, & fixé en même temps l'alternative du grand Duché de Lithuanie, comme une Loi perpetuelle & inviolable ; la presente Diette extraordinaire abolit & renverse entierement cette constitution, & elle fait un tort intolerable, & un préjudice très-fâcheux à l'alternative de Lithuanie.

En consequence des raisons alleguées ci-dessus, & spécifiées dans nos instructions, comme aussi pour d'autres raisons fondées sur le Droit, & afin de nous conformer à la volonté de nos freres, sans nous éloigner des instructions qui nous ont été données avec un pouvoir limité de faire autrement, nous protestons dans la forme la plus solennelle de droit, devant le Seigneur des Seigneurs & Roy & des Rois, qui connoît tous les secrets de nos cœurs, devant les Etats de la Republique & devant tout le monde, contre cette Diette extraordinaire, comme contre un acte contraire aux Loix; exécutant en cela avec fidelité la volonté de nos freres qui nous ont envoyés, non, ce qu'à Dieu ne plaise, par aucune consideration, ou pour quelque avantage particulier, mais uniquement dans la vûe de maintenir à l'exemple de nos Ancêtres, l'integrité inviolable des Droits, Constitutions & Libertez anciennes de la Pologne; & au cas que le Conseil d'Etat futur voulût entrer dans des matieres qui demandent le consentement de tous les Ordres, nous protestons par avance, toties quoties, au nom de nosdits Freres, & signons cette notre Protestation de nos propres mains, & la donnons au Grod de Varsovie, en nous reservant la liberté de la meliorer. Ecrit à Varsovie le 18. Septembre 1732.

Etoient signés, ANTOINE DUSIATSKY RU-DOMINA, Député de la Province de Braslow; Antoine de BURZYNA BURZYNSKI, Député du Palatinat de Smolenko, & CASIMIR KUMLIKA HURKA, Député du Palatinat de Wysepsk.

On se rassembla le 19. au matin, & l'on vit par l'Acte de protestation qu'on vient de rapporter en son entier, le prétexte frivole de l'alternative des Diettes, qui auroit fixé la Diette ordinaire à Grodno, mais qui ne peut pas contrebalancer la liberté
que

que le Roi a d'indiquer la Diette extraordinaire en quel tems & en quel lieu il le trouve convenable, & encore moins l'emporter sur la necessité de prévenir les risques & les incommodités que la santé du Roi a toujours essuyé dans ses voyages de *Grodno* : Mais dans l'esperance que l'exemple du plus grand nombre qui a veritablement à cœur l'honneur de la Couronne & le repos de la Patrie, calmeroit dans peu l'esprit des opposans qui sont encore presens, & rameneroit les absens, il a été résolu de continuer les Sessions qui ont été limitées d'un jour à l'autre. Celle du 20. s'est passée en discours pour & contre ceux qui s'opposent à l'élection d'un Maréchal, soutenant qu'on ne peut point en parler, que leurs Collegues ne soient rentrés dans la Chambre.

Quoique ces Sessions n'ayent pas eu d'activité à cause de l'absence des trois Députés de Lithuanie, les autres Nonces n'ont pas laissé dans les suivantes, de disputer entr'eux sur la situation presente des affaires; & le plus grand nombre opinoit à chercher des expediens, pour que le Roi pût disposer des Charges vacantes des Generaux & Chanceliers, en conformité de la Loi, qui exige qu'elles soient conférées en tems de Diette, selon les vœux des Senateurs, & à l'instance des Nonces : Les uns prétendoient que ces deux ordres de l'Etat se trouvant ici, la collation des Charges n'exigeoit pas la venue de la Diette, lorsque le plus grand nombre demandoit qu'elles fussent remplies; mais les adhérens des Familles concurrentes étant incertaines du choix que Sa Majesté faisoit, soutenoit le contraire. Parmi toutes ces disputes les uns proposerent une Diette à cheval, les autres une Confederation; & tous ces expediens avoient leurs partisans & leurs oppositions.

Le 27. il se leva encore un Nonce, qui sans alléguer aucune raison, protesta & se retira.

Le 28. & le 29. jours de vacance, à cause de deux Fêtes, se passèrent en grands mouvemens & en intrigues de part & d'autre, la Cour ne prenant néanmoins aucun parti dans une affaire qui n'intéresse le Roi uniquement, que par le desir de maintenir l'union entre ses Sujets, & la tranquillité dans le Royaume.

Le 30. étant le troisième jour avant l'expiration du terme de la Diète, & le Roi devant, selon la coutume s'asseoir sur son Trône en plein Senat, Sa Majesté ordonna la veille au Grand Maréchal de la Couronne, de faire sçavoir aux Senateurs qu'Elle se rendroit le lendemain au Château, pour être à portée d'attendre la réunion des deux Chambres. Une grande foule de Senateurs se rendit le lendemain d'assez bon matin dans les appartemens de Sa Majesté; & sur les 10. heures, les Nonces ayant aussi passé dans leur Chambre, Mr. Ozarowsky ouvrit cette Session, par l'exposition du malheur où
 „ ils étoient réduits, de voir, malgré la bonté du
 „ Roi & les soins journaliers de Sa Majesté, cette
 „ Diète prête à se separer, sans avoir pris aucune
 „ mesure sur le bien de l'Etat; & cela purement
 „ par un effet de l'ambition & de la mesintelligence; ajoutant que s'il étoit possible de prendre
 „ encore quelque résolution dans le peu de tems
 „ qui restoit, il exhortoit Mrs. les Nonces à lui en
 „ proposer les expédiens. Divers Nonces remirent
 „ sur le tapis ceux des Sessions précédentes, qui trou-
 „ vants des oppositions ou des inconveniens dans la si-
 „ tuation passive où cette Chambre se trouvoit, Mr. le
 „ Directeur repliqua “ qu'il s'en présenteroit un, qui pour-
 „ roit être efficace, sans avoir aucune suite dange-
 „ reuse; que pour le Palatinat de *Cracovie* en par-
 „ ticu-

„ ticulier, les Instructions lui ordonnoient de pour-
„ voir au bien de l'Etat de quelque maniere que
„ ce pût être, & de procurer la collation des Char-
„ ges, même au cas que la Diète n'eût aucun suc-
„ cès; & qu'ainsi son sentiment seroit, que tous
„ ceux qui avoient de bonnes intentions, le suivis-
„ sent chez Sa Majesté, pour la remercier de son
„ grand zele pour le bien de la Patrie, & la sup-
„ plier de lever la pierre d'achoppement qui avoit
„ déjà fait échoüer trois Dietes, & qui rendroit
„ apparemment les suivantes infructueuses, tandis
„ que les Prétendans auroient toujours cet objet
„ d'émulation. Ce sentiment fit naître de nouvelles
disputes, quoique le plus grand nombre des Nonces
parut y acquiescer.

Pendant cette agitation, Sa Majesté fit venir dans
sa Chambre quatre Senateurs, sçavoir, l'Evêque de
Warmie, le Palatin de *Lublin*, le Châtelain de
Czersk & celui de *Smolensko*, pour les charger
d'aller de sa part à la Chambre des Nonces, voir
s'il y avoit quelque esperance qu'elle pût se joindre
au Senat, & les exhorter à seconder l'empressement
de Sa Maj. pour le bien public. Elle leur remit en
même-tems un discours qu'ils pourroient lire en
son nom, pour donner encore aux Nonces une
nouvelle preuve de ses bonnes intentions & de son
affection. Ces quatre Senateurs étant sortis de l'a-
partement de Sa Majesté, firent avertir de leur venue
le Directeur de la Chambre; cela souffrit encore
quelque difficulté, sous prétexte “ que n'ayant point
„ d'activité, ils ne pourroient point répondre à ce
„ que S. M. leur feroit proposer. On envoya
néanmoins selon la coutume 6. Députés au-devant
de Mrs. les Senateurs, qui ayant été introduits dans
la Chambre & placés au haut bout, y parlerent
tour à tour, avec beaucoup de force & d'éloquence,

sur l'état de la Patrie, sur la nécessité de la secourir par de bonnes résolutions, & sur la bonté du Roi, qui se portoit avec tant de clemence & d'empressement à tout ce qui pouvoit conserver leur tranquillité. Le Châtelain de *Smolensko* lut ensuite le papier que S. M. leur avoit remis; & les Senateurs ayant demandé réponse là-dessus, Mr. Ozarowsky comme Directeur dit, " que n'ayant point
 „ l'honneur d'être Maréchal de cette Assemblée, il
 „ se garderoit bien dans l'état passif où elle étoit
 „ de faire aucune réponse; mais que si quelqu'un
 „ avoit à y répondre ou à y opposer, il les prioit
 „ de le faire alors en présence de Mrs. les Sena-
 „ teurs, pour les mettre d'autant mieux en état de
 „ faire leur rapport à Sa Majesté. Personne ne parla
 „ que pour applaudir Mr. Ozarowsky; celui-ci fit en-
 „ suite un compliment rempli de respect & de re-
 „ connoissance envers Sa Majesté, priant Mrs. les Se-
 „ nateurs " de vouloir bien lui témoigner combien
 „ cette nouvelle marque de sa bonté Paternelle ex-
 „ citoit en eux de nouveaux sentimens de zele & d'at-
 „ tachement; qu'en son particulier, il alloit suivre
 „ Mrs. les Senateurs, pour supplier le Roi de conférer
 „ les Charges vacantes; & que tous ceux qui seroient
 „ de son sentiment l'y accompagneroient, les Opo-
 „ sans pouvans se déclarer. Il le repeta par trois fois; &
 „ n'y ayant pas eu un seul Nonce, qui voulût y contredire,
 „ Mr. Ozarowsky sortit avec toute la Chambre, à la re-
 „ serve de 9. ou 10. Nonces, & se rendit dans l'Anti-
 „ Chambre du Roi, où le Maréchal de la Couronne en
 „ l'absence du Grand Maréchal, en ayant averti Sa
 „ Majesté, Elle ordonna que Mr. Ozarowsky fût
 „ introduit à son Audience, dans laquelle ayant
 „ rendu compte du desir de presque toute la Cham-
 „ bre venue avec lui, le Roi lui répondit " qu'il re-
 „ cevoit avec plaisir cette marque du zele des
 „ Nonces;

„ Nonces ; mais que ne voulant rien faire qui eût la
„ moindre aparence de contravention aux Loix ,
„ S. Maj. vouloit entendre les Senateurs là-dessus ;
surquoi ils furent appellés dans la Chambre de Sa
Majesté, où l'Evêque de *Plocko* ayant le droit de
parler le premier, dit à Sa Majesté, que dans une
„ affaire si importante il n'entreprendroit pas de
„ dire son sentiment, avant qu'il y eut un plus
„ grand nombre de Senateurs ; suppliant Sa Maj. de
„ remettre cette affaire au lendemain que tout le
„ Senat pourroit être assemblé.

C'est à quoi nous nous bornons pour ce mois-ci.

VII. *Petersbourg.* Sa Majesté Czarienne qui fait encore son séjour en cette Ville nomma au commencement de Septembre le Prince de Hesse-Hombourg General en Chef de ses Troupes sur les frontieres de Perse, d'où l'on a reçu des avis qu'un corps de Troupes Ottomanes s'étant mis en marche pour aller au secours d'*Erivan*, Place bloquée par les Persans, avoit été coupé & défait par ces derniers.

Le 4. la Czarine alla voir la chute du Canal de *Ladoga* dans la *Neva*, & les fondemens de la grande Ecluse qu'on y fait : Ce Canal qui fait l'admiration de tout l'univers, le fit aussi de Sa Majesté, qui le visita exactement depuis un bout jusqu'à l'autre, à bord du Yacht nommé la *Nathalie*, & en approuva tous les ouvrages qu'on y a faits pour sa conservation. Sa longueur est de 104. wursles, sa largeur de 70. pieds, & en a dix de profondeur. Le Comte de Munnich, Gouverneur de cette Ville, lui ayant fait rapport qu'outre plusieurs Barques chargées de provisions & de marchandises qu'elle y trouva, on en comptoit 2807. autres arrivées par le même canal ; ce qui donna beaucoup de contentement à cette Princesse, qui témoigna à ce General être fort satisfaite de ce que par sa vigilance cet important

ouyra-

ouvrage étoit si fort avancé: Elle le chargea même de le faire perfectionner, & de faire élever deux Pyramides, l'une à *Ladoga*, & l'autre près de *Schlentelbourg*, lieux situés aux deux bouts du Canal, en mémoire perpétuelle qu'il a été commencé sous le Règne de Pierre le Grand, & perfectionné sous celui de Sa Majesté.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. **O**N a fait partir de *Londres* vers le milieu de Septembre quatre Détachemens des Gardes du Corps & des Grenadiers à cheval pour aller se poster sur la route de Hollande, & y attendre le Roi qui revenoit dans ce Royaume de ses Etats en Allemagne. Les Berges & deux Carosses de Sa Majesté furent envoyés le 23. les premières à *Lambeth*, *Greenwich* & *Gravesend*, & les autres à *Margate* & à *Harwich*, afin de l'y recevoir à son arrivée de *Hannover*; & le Vicomte de *Torrington* avoit fait voile dès le 12. pour aller en Hollande avec les Yachts qu'il commande; mais les vents qui ont été contraires, ont empêché le Roi, d'y arriver si-tôt qu'on le croyoit.

II. Ce qu'on debite à *Londres* au sujet des différens qui regnent depuis long-tems entre cette Cour & celle de Prusse, est que l'Empereur les a engagé toutes deux d'accepter sa médiation pour les ajuster à l'amiable; que le Comte de *Kinski* de la part de Sa Majesté Imperiale, *Milord Harrington* de celle
de

de Sa Majesté Britannique, & le Comte de Degenfeld pour le Roi de Prusse, seront chargés de cette négociation, & qu'elle sera entamée immédiatement après que ces trois Ministres seront revenus ici de Hanover.

III. C'est la maison du Lord Hobart, rue Jermyn qu'on a loué pour le Comte de Montijo, qui vient en cette Cour en qualité d'Ambassadeur du Roi d'Espagne, avec une autre qui est contiguë : elle est louée huit guinées par semaine. On a débarqué à la Tour en deux différentes reprises 36. beaux chevaux appartenans à ce Seigneur, parmi lesquels il y a un attelage d'une beauté singulière, dont il doit, dit-on, faire present au Roi de la part de Sa Majesté Catholique.

IV. Ce ne fut que le 7. Octobre sur les quatre heures de l'après-midi que le Roi revint ici de *Hannover* ; lorsque Sa Majesté traversa le Parc pour se rendre à *Kensington*, on fit une décharge generale du Canon de la Tour & de celui du Parc de St. James. Le lendemain la Cour fut fort nombreuse à Kensington sur l'heureux retour de S. M. : Sur le midi ou y tint un grand Conseil dans lequel la Reine délivra la Commission qui l'établissoit seule Régente & Gardienne du Royaume, en l'absence du Roi : Elle reçut ensuite les complimens des Seigneurs de ce Conseil pour sa judicieuse & prudente administration. Milord Maire & les Aldermans vinrent en ceremonie le 9. complimenter le Roi sur son retour : Le Chevalier Guillaume Thompson, un des Barons de l'Echiquier, & Recorder de Londres fit leur compliment à Sa Majesté par un très-beau discours, auquel ce Monarque répondit d'une maniere fort gracieuse.

Dans un Conseil de Cabinet qui se tint le même jour après-midi, le Roi signa plusieurs dépêches.

& ordonna que le Parlement qui étoit prorogé jusqu'au 23. du present mois d'Octobre, le seroit encore jusqu'au 16. Decembre prochain.

V. Des avis venus des Côtes nous apprennent que la *Rose - Galley*, Vaisseau appartenant à *Bilbao*, & qui venoit à Londres chargé de 440. balles de laine, & autres marchandises pour la valeur de 140000. livres sterlings, étoit péri le 22. Septembre près de Lewis sur la Côte de Suffex, mais que son équipage avoit été sauvé; qu'un autre Vaisseau venant de *Mallaga*, y fit aussi naufrage le même jour; qu'un gros Navire de *Gottembourg* en Suede fut brisé vers le même - tems près de *Folckstone*, & que quinze hommes de son équipage furent noyés, le reste s'étant sauvé à terre.

On apprend de plus que le nommé *Le Duc*, Vaisseau appartenant à la Ville de *Londres*, & qui étoit commandé par le Capitaine Canning, a été surpris par les Negres avec qui il trafiquoit, sur la Côte Septentrionale de Guinée; qu'ils détruisirent ce Bâtiment, & en tuerent tout l'Equipage, excepté un Contre - Maître qui fut racheté par le Capitaine *Wekker* qui arriva de *Londres* sur les lieux, peu après cette funeste scene.

VI. A *Birmingham* dans le Comté de *Warwick* la femme d'un artisan mourut un Mardi, son Epoux la fit enterrer le lendemain, se remaria le Jeudi, & se pendit lui-même le Samedi: En peut-on faire davantage en moins de tems?

VII. *Hollande*. Le Roi d'Angleterre arriva le 27. Septembre de *Hannover* à *Helvoet - Sluys*, où les vents contraires l'ont retenu jusqu'au 5. du mois suivant, qu'il se mit à bord de son Yacht sur les sept heures du matin, & fit aussi-tôt voile avec les autres Yachts & les Vaisseaux de guerre qui devoient lui servir de convoi. Pendant les 9. jours que S. M. s'est
tenue

des Princes &c. Novemb. 1732. 377

venue à *Helvoet-Sluis*, Elle a dîné tous les jours en public à une table de sept couverts, dans la maison des Seigneurs Conseillers Deputés du Conseil d'Etat.

Le Camp d'Oosterhout se separa le premier d'Octobre; les 24. Escadrons, & 12. Bataillons des Troupes de cet Etat qui le composoient, ont été renvoyés dans leurs anciens quartiers, & le Comte de Hompesch qui les commandoit est aussi retourné à son Gouvernement de *Bois-le-Duc*.

Trois Vaisseaux richement chargés revenans de *Batavia* sont entrés depuis peu dans le *Texel*, sçavoir le *Groenswaerd* & le *Sorgwick* pour le compte de la Chambre de Zelande, & le *Crooswick* pour celui des Chambres de *Delft* & de *Rotterdam*. On reçut en même-tems la fâcheuse nouvelle qu'un quatrième Bâtiment qui revenoit aussi de *Batavia* avec une riche cargaison, échoüa malheureusement le 28. Septembre par une rude tempête, près du Village de *Shelling*, où il fut mis en pieces par la violence des vagues; & que de tout son Equipage composé de 118. hommes, il n'en échapa que 18. Divers autres naufrages se sont encore faits sur les Côtes, dans le même-tems, qui est celui pendant lequel arriverent tous les malheurs, dont nous avops fait mention sur la fin de l'Article V. de ce Journal.

VIII. *Pays-Bas.* Par ordre du Gouvernement le Cardinal de Bossu, Archevêque de Malines, envoya vers le milieu du mois de Septembre des Lettres circulaires à tous les autres Evêques de ces Pays, qui leur enjoignent de faire ajouter une priere à la Messe dans toute l'étendue de leurs Diocèses, pour demander à Dieu un Successeur mâle à l'Auguste Maison d'Autriche. Le 21. on commença, en conformité de cet Ordre à reciter cette Priere dans les Eglises de *Bruxelles*.

Don

Dom Thomas Fraula a été nommé par la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante, Conseiller & Maître des Comptes de la Chambre de Brabant.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Aissances.* La Princesse Royale de Prusse ; Epouse du Prince Hereditaire de Bareith, est accouchée d'une Princesse dans la Ville de ce nom, qui fut baptisée solennellement le 2. Septembre, & nommée Elizabeth - Zophie - Frederique ; ses Parains & Maraines furent par procuration l'Impératrice Regnante, le Roi de Prusse, la Reine de Prusse, la Reine de Dannemarck, le Prince Royal de Prusse, la Margrave d'Anspach, la Duchesse Doüairiere de Saxe-Meyningen, la Margrave Douairiere de Brandebourg - Culmbach, & le Margrave Regnant de Bareith.

Le premier Octobre Madame la Marquise de Salles, Epouse du Marquis de ce nom, Chambellan de Son Altesse Royale le Duc de Lorraine, accoucha heureusement d'un Fils à Nancy : Cette Dame est fille de Mr. de Villars - Brancas, Duc & Pair de France.

La Comtesse de Harrach, Epouse du nouveau premier Ministre de la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas Autrichiens, mit au monde le 4. du meme mois deux fils, à bord d'un Bateau qui l'avoit transporté de *Ratisbonne* aux environs de *Cologne* : Ces deux jumeaux ont été depuis transportés à Bruxelles dans une chaise à porteurs, mais

La Comtesse leur mere restera , dit - on , à *Cologne* jusqu'à l'arrivée du Comte son Epoux , afin d'aller ensemble à *Bruxelles*.

La Marquise de Rochechouart , qui est de la plus ancienne branche de cette Maison , est heureusement accouchée de son premier fils à Paris , au grand contentement de toute cette illustre Famille.

II. *Mariages*. Mr. Richard Arundel Survoyeur - General des Ouvrages du Roi d'Angleterre , & Membre du Parlement pour la Communauté de Kent , épousa au commencement de Septembre Mademoiselle Susanne Manners , sœur du Duc de Rutland.

Dans le même - tems Mr. de Lamoignon , Conseiller des Enquêtes au Parlement de Paris , épousa Mademoiselle Bernard , à la Terre de Coubert appartenant à Mr. Samuel Bernard , pere de la nouvelle mariée , qui est jeune , bien faite & riche d'un million de livres.

III. *Morts*. Le Cardinal Czaki Archevêque de *Colozza* en Hongrie , & l'Evêque de cinq - Eglises dans le même Royaume , sont tous deux morts dans leurs Diocèze dans un âge fort avancé.

Le 12. le Comte de Merode , Marquis de *Westerlo* , & issu de la Famille Royale d'Arragon , mourut âgé de 58. ans sur une de ses Terres en *Allemagne*.

Mr. Deichman , Vice - Amiral de l'Armement Naval de l'Empereur , fut emporté d'une attaque d'apoplexie à l'âge de 53. ans à une lieue de *Vienne* , en revenant de *Lintz*. Il a été ci - devant au service du Roi de *Dannemarck* , en qualité de Contr'Amiral.

Le 19. mourut d'une même attaque à *La Haye* le Baron de Vicoufe Lieutenant - General d'Infanterie , & Colonel d'un Regiment au service des Etats Generaux des Provinces Unies.

La mort enleva le 22. à *How* en Angleterre ; Mr. Abraham Stanian, qui a ci-devant exercé pendant 13. années avec beaucoup de reputation l'Ambassade de la Grande-Bretagne à Constantinople , laissant 300. mille livres sterlings à ses Héritiers.

Le Baron de Weix, Prévôt des Eglises de Hildesheim & de Bonn, a payé depuis peu le tribut à la nature ; de même que l'Abbé Vidania Chapelain Honoraire du Royaume de *Naples*, qui y est mort âgé de 110. ans.

Le 8. le Baron van der Doës, Baillif de Hulst & de son Territoire &c. finit ses jours sur une de ses Terres qu'on nomme *Noordwyk* en Hollande,

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Novembre 1732.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	305
ARTICLE I. <i>Espagne & Potrugal.</i>	320
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	326
ARTICLE IV. <i>France.</i>	333
ARTICLE V. <i>Allemagne & Turquie.</i>	343
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	355
ARTICLE VII. <i>Angleterre , Hollande & Pays-</i> <i>Bas.</i>	374
ARTICLE V. <i>Naissances, Mariages & Morts</i>	378

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacrae Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus , seriò firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *Le Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andreae Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum uæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreae Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 20. Martii 1727. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacrae Cæsareæ Majestatis proprium. P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.